

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°DL-2026-003

Séance publique du mercredi 4 février 2026 à 18h00.

**Stratégie de gestion durable de
l'eau**

EAU POTABLE

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1--Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2026 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 48 sur lesquels il y avait 26 présents, à savoir :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Timothée CRIONAY, Sébastien ALLIER, Laurent BELUZE, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Robert CLEVENOT, Didier DEMARCHELIER, Pierre DEVEDEUX, Christian DUPUIS, Jacky GENESTE, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Séverine PRAS, Lorraine ROUX, Yves TAMIN, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Fabienne STALARS, Georges BERNAT, Nicolas CHARGUEROS, Daniel CORRE, Patrice COUCHAUD, Guillaume DESCAVE, David DOZANCE, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Ophélie MERCIER, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, HELENE VAGINAY.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Timothée CRIONAY

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Considérant les orientations stratégiques « Développement durable » adoptées par Roannaise de l'eau se traduisant notamment par des actions en faveur de la quantité et de la qualité de la ressource, de la réduction de l'empreinte carbone, de l'adaptation au changement climatique et la sensibilisation du public.

Considérant que Roannaise de l'Eau souhaite engager une stratégie de gestion durable de l'eau à l'échelle des 123 communes de son territoire.

Considérant la synthèse des axes retenus :

1. Sécuriser la ressource en eau en quantité
2. Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité
3. Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique
4. S'adapter au changement climatique
5. Sensibiliser les publics à la préservation de la ressource en eau

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- approuver la feuille de route de la stratégie de gestion durable de l'eau élaborée pour répondre aux 5 axes stratégiques ;
- dire que la mise en œuvre s'effectuera sur une durée de 5 ans ;
- de noter que les 5 axes se composent en 15 objectifs pour 36 actions.

Le Président,

Daniel FRECHET

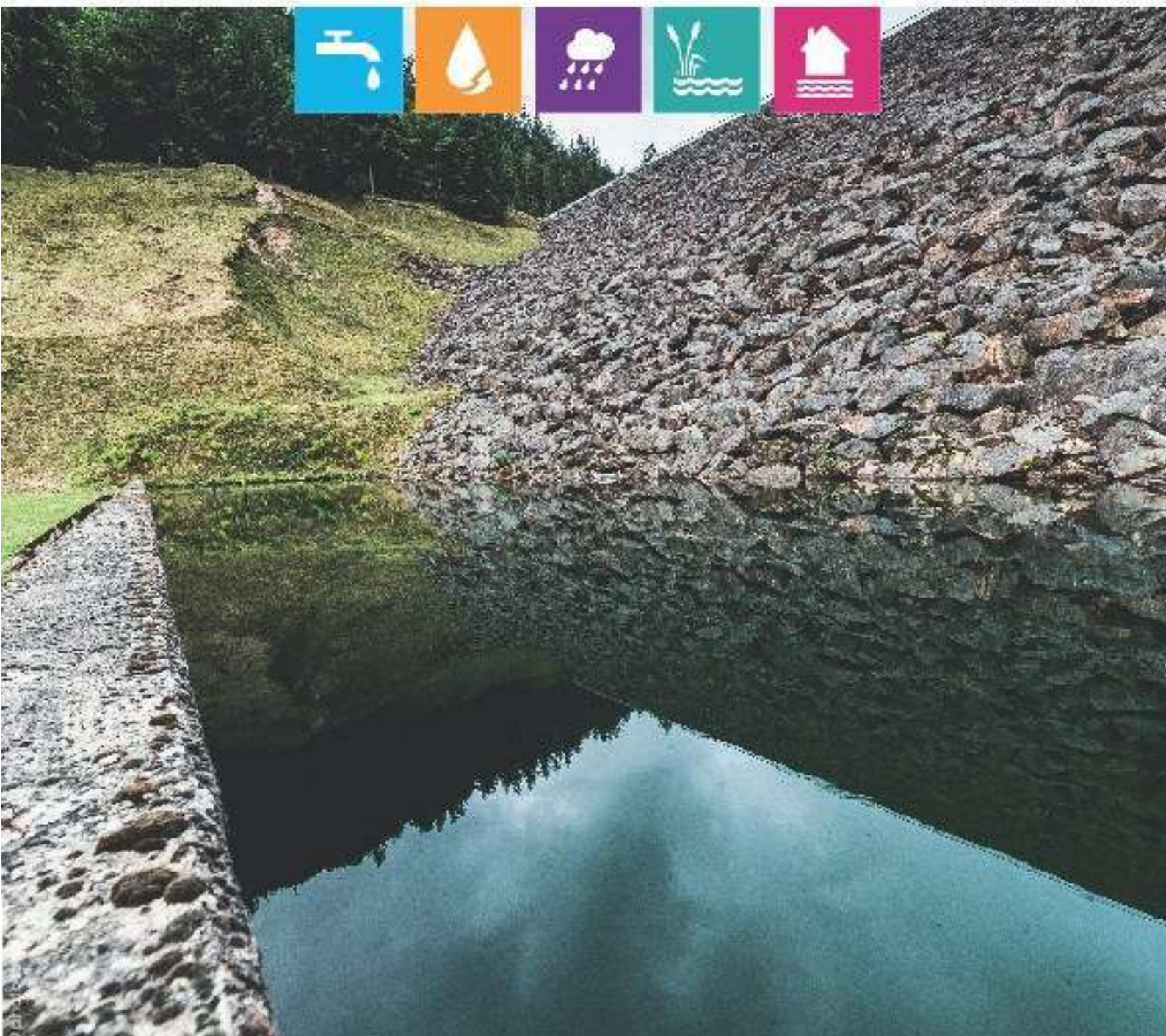
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 25 février 2026

Le Président

STRATEGIE GESTION DURABLE DE L'EAU

2026-2031



Sommaire

Table des matières

1	La méthodologie employée	2
2	L'organisation de cette stratégie de Gestion Durable de l'Eau	3
3	Les fiches actions	4
4	La programmation annuelle	68

Préambule

Roannaise de l'Eau œuvre depuis des années dans le domaine du développement durable. Sa raison même d'exister s'inscrit dans le domaine de la préservation des milieux et des ressources, au service de ses usagers. Il suffit de reprendre la définition de la mission du syndicat inscrite en quatrième de couverture de tous nos documents pour constater que depuis sa création Roannaise de l'eau est engagée en matière de développement durable, notamment sur les volets environnementaux et économiques

Roannaise de l'eau va au-delà de cette seule raison d'être en travaillant aussi dans le secteur social. Nous sommes en effet reconnu depuis 2015 comme Atelier Chantier d'Insertion (ACI). Nous œuvrons ainsi auprès de personnes en difficultés pour les accompagner vers un retour à l'emploi. Un engagement qui porte ses fruits au fil des années au regard de la confiance dont les services de l'Etat et nos multiples partenaires nous font preuve.

De par sa nature et ses missions, Roannaise de l'Eau est donc déjà très actif dans le développement durable.

Au quotidien, Roannaise de l'Eau œuvre donc en ce sens en mettant des actions qui méritent sans aucun doute plus de valorisations qu'en étant simplement une des actions parmi les centaines d'actions de nos différents schémas directeurs ou accord de territoire.

Nous avons donc voulu rassembler dans ce document l'ensemble des actions en faveur du développement durable afin de donner une réelle lisibilité à notre engagement.

Lors du travail effectué pour constituer cette stratégie, de nouvelles actions ont émergés pour donner un sens global à notre action. Elles ont naturellement été inscrites. Ce sont notamment les actions qui disposent d'un budget propre dans cette stratégie de gestion durable ; en effet, les actions déjà inscrites dans d'autres plans d'actions ne sont à nouveau pas chiffré dans cette stratégie ; elles sont simplement rappeler avec un regard particulier en lien avec le développement durable. Pour toutes les nouvelles actions identifiées, il s'agit principalement du temps interne à consacrer à ces objectifs. Il n'y a donc pas de réel budget associé à cette stratégie.

Cette stratégie de gestion durable de l'eau rassemble donc tous nos actions en cours ou à venir.

L'objectif principal de cette stratégie est bien de mettre en totale cohérence notre action avec notre engagement en faveur du développement durable, bien évidemment dans un contexte de changement climatique.

1 La méthodologie employée

Afin de rassembler toutes les actions déjà réalisées, en cours ou celles inscrites dans nos différents documents de planification, une mission a été portée en interne à Roannaise de l'Eau. Cette mission a été pilotée par Mme LAREURE Céline.

Elle a rencontré l'ensemble des services à l'occasion d'atelier. Lors de ces échanges, de nouvelles actions ont pu émerger.

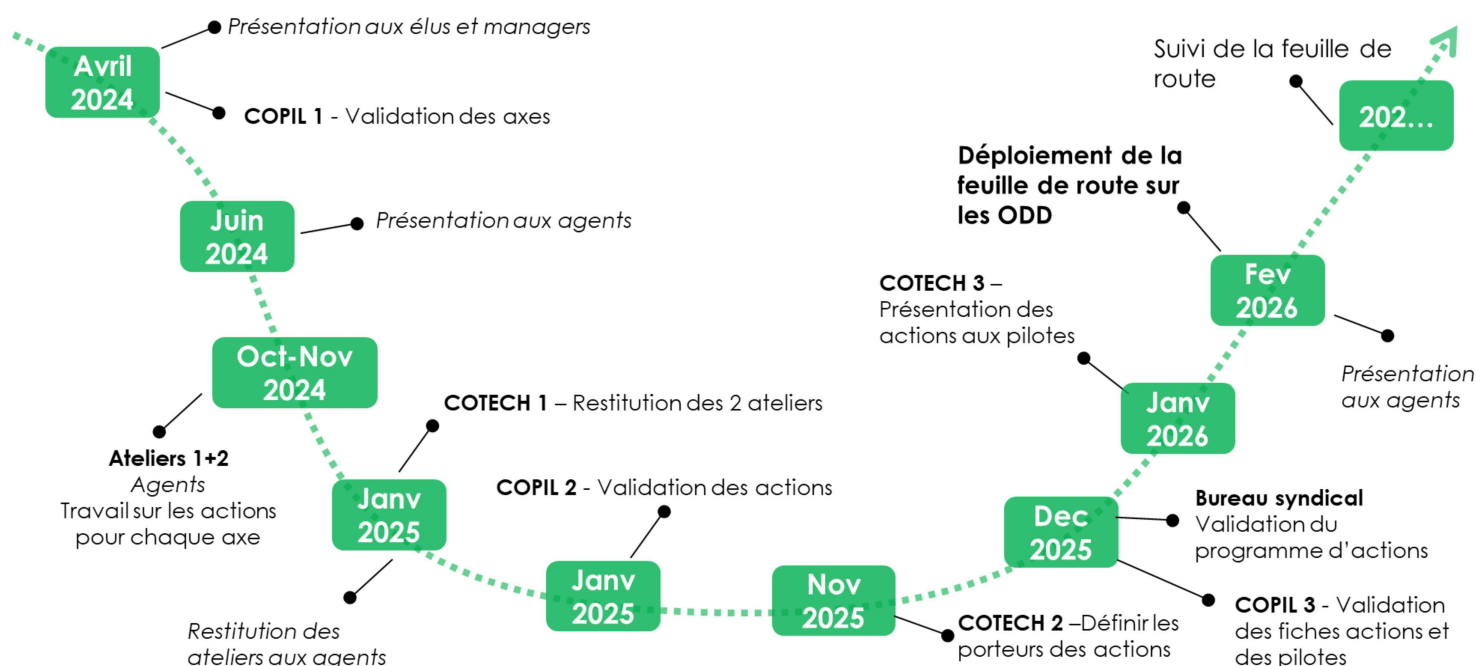
L'ensemble du recueil d'action a ensuite fait l'objet d'un descriptif et des propositions de structuration par axes et objectifs ont été proposés.

Chaque action a aussi été rattachée à un des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.



L'équipe de Direction (8 directeurs et DG) ont ensuite validé cette présentation. Un échange a enfin eu lieu avec les membres du Bureau Syndical afin de leur présenter dans le détail l'ensemble des actions, et les axes et objectifs proposés pour les regrouper.

Cette stratégie de développement durable est donc le fruit d'un long travail de concertation interne, mais aussi avec les principaux élus de Roannaise de l'Eau.



2 L'organisation de cette stratégie de Gestion Durable de l'Eau

Comme l'ensemble de nos actions ont été organisées autour de :



Les 5 axes sont les suivants :

- 1. Sécuriser la ressource en eau en quantité**
- 2. Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité**
- 3. Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique**
- 4. S'adapter au changement climatique**
- 5. Sensibiliser les publics aux économies d'eau**

Chacun de ses axes ont ensuite été décomposés en 15 objectifs :

- 1. Sécuriser la ressource en eau en quantité**
 - Objectif 1.1 – Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs (2 actions)
 - Objectif 1.2 – Favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles comme ressource alternative (2 actions)
 - Objectif 1.3 – Protéger durablement la ressource en eau en accompagnement au changement de pratique (4 actions)
- 2. Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité**
 - Objectif 2.1 – Réduire l'impact des eaux usées au milieu naturel (2 actions)
 - Objectif 2.2 – Préserver les milieux naturels, renaturer les cours d'eau et rétablir leur continuité (4 actions)
 - Objectif 2.3 – Reconquérir, restaurer et gérer les espaces végétalisées (1 action)
 - Objectif 2.4 – Accompagner le changement des pratiques agricoles (1 action)
- 3. Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique**
 - Objectif 3.1 – Sobriété carbone et énergétique (3 actions)
 - Objectif 3.2 – Développer les énergies renouvelables et de récupération (3 actions)
 - Objectif 3.3 – Mettre en place des bonnes pratiques internes (3 actions)
- 4. S'adapter au changement climatique**
 - Objectif 4.1 – Limiter l'artificialisation des milieux et désimperméabiliser (1 action)
 - Objectif 4.2 – Adaptation financière et sociale (4 actions)
 - Objectif 5.1 – Accompagner les économies d'eau (2 actions)
- 5. Sensibiliser les publics aux économies d'eau**
 - Objectif 5.2 – Développer des outils de communication (2 actions)
 - Objectif 5.3 – Actions d'éducation au cycle de l'eau et de sensibilisation (2 actions)

3 Les fiches actions

Chaque fiche action ont été structuré de la même manière. Elles comportent toutes les mêmes rubriques :

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) concernés
- Une description de l'action
- Les pilotes et partenaires
- Le montant prévisionnel
- Les sources de financement
- Les indicateurs d'évaluation
- Les sous actions à mener

L'ensemble des fiches actions est présenté dans le détail. Certaines fiches pourront évoluer au cours des 5 ans restants pour la mise en œuvre de cette stratégie. Un comité de pilotage sera réuni autant que nécessaire pour en assurer le suivi et des rendre-compte au Bureau Syndicaux seront aussi effectués chaque année.

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.1

Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

FA01

Etablir un plan de sobriété hydrique des usages pour l'ensemble des usagers (collectivités - industriels - agriculteurs - citoyens) hors SAGE Rhône Alpes

ODD	     
Description de l'action	Contexte La raréfaction de la ressource en eau, accentuée par les épisodes de sécheresse et le changement climatique, impose une transformation profonde des usages. Il devient nécessaire d'anticiper les tensions et de structurer une réponse collective à travers un plan de sobriété hydrique adapté aux réalités locales. Objectifs ► Identifier les usages prioritaires et ceux pouvant être optimisés ou réduits. ► Définir des seuils d'alerte et des mesures graduées selon les niveaux de tension hydrique. ► Mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des consommations dans tous les secteurs : domestique, agricole, industriel, public. ► Assurer une gouvernance partagée et transparente autour de la gestion de l'eau (cf FA02) Actions à mener ► Réalisation d'un diagnostic territorial des usages de l'eau en s'appuyant sur l'étude HMUC ► Élaboration d'un plan d'actions par secteur (collectivités, entreprises, particuliers, agriculture). ► Intégration du plan sobriété dans les documents de planification (SCOT, PLU, PCAET...). Moyens mobilisés ► Mobilisation des données de consommation et des outils de modélisation. TERRITOIRE ► BV Teysonne - BV Urbise - BV Arçon
Pilotage	Coordination : Céline LAREURE Partenaires : CCI de Roanne, AELB, collectivités locales, syndicats de rivière, ...
Montant prévisionnel	à définir
Financement	AELB ► à faire feuille de route pour les cibles Fonds verts ? Département ?
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'actions mises en œuvre. - Taux d'adhésion des acteurs au plan. - Évolution des niveaux de tension hydrique.

FA01

Etablir un plan de sobriété hydrique des usages pour l'ensemble des usagers (collectivités - industriels - agriculteurs - citoyens) hors SAGE Rhône Alpes

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Réaliser un état des lieux des usages de l'eau BRUTE et POTABLE
 - Cartographier les usages par secteur
 - Identifier les volumes consommés
 - Repérer les équipements et installations à fort potentiel d'économie.
- ▶ Définir les objectifs de sobriété
 - Fixer des objectifs qualitatifs (réduction en % ou en m³, amélioration des pratiques).
 - Prioriser les usages selon leur criticité et leur potentiel d'optimisation.
- ▶ Élaborer un plan d'actions
 - Actions techniques : installation d'équipements économes, récupération des eaux pluviales, modernisation des réseaux, etc
 - Actions organisationnelles : ajustement des horaires d'arrosage, nettoyage à sec, gestion différenciée des espaces verts, etc
 - Actions comportementales : sensibilisation des agents, formation, affichage des consignes, etc
- ▶ Mobiliser les parties prenantes
 - Impliquer les services internes, les élus, les partenaires techniques et les usagers.
 - Créer un comité de pilotage ou un groupe de travail dédié à la sobriété hydrique.
- ▶ Mettre en place des outils de suivi
 - Installer des compteurs ou systèmes de télérelève (cf fiche FA03)
 - Créer un tableau de bord de suivi des consommations et des économies réalisées.
 - Intégrer les indicateurs dans les rapports annuels ou bilans environnementaux.

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.1

Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

FA02 Mettre en place la télérelève et améliorer la connaissance sur les consommations

ODD	
Description de l'action	Contexte La gestion de la ressource en eau repose sur une connaissance fine des consommations. Aujourd'hui, les données sont souvent partielles, peu actualisées et difficilement exploitables. La télérelève permet un suivi en temps réel, une détection rapide des anomalies (fuites, surconsommation) et une meilleure sensibilisation des usagers. Objectifs ► Déployer des compteurs d'eau communicants sur l'ensemble du territoire. ► Améliorer la connaissance des usages pour tous les acteurs (collectivités, particuliers, entreprises). ► Faciliter le pilotage des politiques de sobriété et la réactivité en cas de tension hydrique (cf fiche FA01) Moyens ► Recensement des équipements existants et des besoins en télérelève. ► Planification du déploiement des compteurs communicants ► Mise en place d'un portail de suivi des consommations accessible aux usagers. ► Formation des agents et accompagnement des usagers. ► Analyse régulière des données pour orienter les actions de sobriété. Moyens mobilisés ► Appui technique des services de l'eau et des collectivités. ► Communication ciblée pour favoriser l'adhésion des usagers.
Pilotage	Coordination : Marie CHABRILLAT Partenaires : Fournisseurs de solutions numériques
Montant prévisionnel	Budgeté dans le cadre du SDAEP 300 000 € par an sur 3 années
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Taux d'équipement en compteurs communicants. - Nombre d'usagers accédant au portail de suivi. - Nombre de fuites détectées et réparées. - Évolution des consommations par secteur.

FA02 Mettre en place la télérelève et améliorer la connaissance sur les consommations

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Diagnostic initial
 - Recenser les compteurs existants et leur compatibilité avec la télérelève.
 - Identifier les zones prioritaires (forte consommation, fuites récurrentes, bâtiments publics...).
- ▶ Choix de la solution technique
 - Sélection d'un système de télérelève adapté (radio, réseau IoT, GSM...).
 - Définition des modalités de collecte, de stockage et de traitement des données.
- ▶ Déploiement des équipements
 - Remplacement ou adaptation des compteurs.
 - Installation des capteurs et mise en réseau.
- ▶ Création d'un portail de suivi
 - Mise à disposition d'un outil de visualisation pour les agents et les usagers.
 - Intégration de fonctionnalités d'alerte et de conseil personnalisé.
- ▶ Sensibilisation et accompagnement
 - Communication sur les bénéfices de la télérelève.
 - Formation des agents et information des usagers.
- ▶ Suivi et valorisation des données
 - Analyse des consommations par secteur et par usage.
 - Production de bilans réguliers et d'indicateurs de performance.
 - Intégration dans le plan de sobriété hydrique.

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.2

Favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles comme ressource alternative

FA03

Favoriser l'utilisation des eaux de process et pluviales dans les usages ne nécessitant pas de l'eau potable

ODD	       
Description de l'action	Contexte Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, la valorisation des eaux pluviales représente une opportunité majeure pour réduire les prélèvements sur les réseaux d'eau potable. Leur usage peut être adapté à de nombreux besoins non alimentaires : arrosage, nettoyage, sanitaires, etc. Cette démarche s'inscrit dans une logique de sobriété et de résilience territoriale.s Objectifs ► Encourager la récupération et l'utilisation des eaux pluviales dans les bâtiments publics, privés et les espaces extérieurs. ► Réduire la pression sur les ressources en eau potable. ► Sensibiliser les acteurs du territoire aux bénéfices environnementaux et économiques de cette pratique. Actions à mener ► Intégration de la récupération des eaux pluviales dans les projets de construction et de rénovation. ► Mise en place d'un programme d'aide à l'installation de cuves de récupération. ► Élaboration de guides techniques et réglementaires à destination des collectivités et des particuliers. ► Communication et sensibilisation sur les usages possibles et les bonnes pratiques (cf. fiche FA35) Moyens mobilisés ► Partenariat avec les services techniques des collectivités et les professionnels du bâtiment. ► Mobilisation des réseaux d'information et de sensibilisation.
Pilotage	Coordination : Florent MEUNIER Partenaires : professionnels du bâtiment
Montant prévisionnel	Temps interne
Financement	AELB
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de projets intégrant la récupération des eaux de process. - Volume d'eau récupérée et réutilisée. - Réduction des volumes d'eau potable .

FA03

Favoriser l'utilisation des eaux de process et pluviales dans les usages ne nécessitant pas de l'eau potable

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Identification des usages compatibles
 - Recenser les infrastructures pouvant utiliser de l'eau non conventionnelle (sanitaires, arrosage, nettoyage...).
- ▶ Étude de faisabilité technico-économique
 - Analyse des volumes récupérables et des besoins.
 - Choix des équipements
- ▶ Installation des équipements
 - Raccordement aux usages identifiés
- ▶ Intégration dans les projets d'aménagement
 - Intégrer la récupération des eaux pluviales dans les constructions neuves ou rénovées.
- ▶ Sensibilisation et formation
 - Création de supports pédagogiques pour les agents et les usagers.
 - Organisation de visites ou d'ateliers autour des installations.
- ▶ Suivi et valorisation
 - Suivi des volumes récupérés et utilisés.
 - Communication sur les économies réalisées et les bénéfices environnementaux.

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.2

Favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles comme ressource alternative

FA04

Etudier la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées

ODD	     
Description de l'action	Contexte La réutilisation des eaux usées constitue une piste prometteuse pour divers usages non alimentaires (arrosage, nettoyage, refroidissement industriel, etc.). L'étude de faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées permettrait d'identifier les potentiels, les risques et les conditions techniques, sanitaires et réglementaires nécessaires à leur valorisation (se référer à la DERU 2). Objectifs ► Évaluer les volumes disponibles d'eaux usées traitées sur le territoire. ► Identifier les usages compatibles avec une réutilisation sécurisée. ► Définir les conditions techniques et réglementaires de mise en œuvre. ► Préparer les bases d'un projet pilote ou d'une expérimentation locale. Actions à mener ► Réalisation d'un état des lieux des rejets d'eaux usées traitées sur le territoire. ► Analyse des besoins en eau pour des usages compatibles. ► Étude des risques sanitaires et environnementaux. ► Benchmark de projets similaires en France ou à l'international. ► Élaboration d'un rapport de faisabilité et recommandations.
Pilotage	Coordination : Marianne BATY Partenaires : SUEZ
Montant prévisionnel	Temps interne
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Volume potentiel d'eaux usées réutilisables identifié. - Nombre d'usages compatibles recensés. - Nombre de partenaires mobilisés pour l'étude. - Production du rapport de faisabilité.

FA04 Etudier la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Analyse du cadre réglementaire
 - Étudier les textes en vigueur (Code de la santé publique, circulaires, normes européennes, DERU 2).
 - Identifier les usages autorisés ou envisageables selon les niveaux de traitement.
- ▶ Cartographie des sources et des besoins
 - Localiser les points de collecte potentiels (réseaux d'eaux usées, STEU).
 - Identifier les usages compatibles à proximité (voirie, espaces verts, industriels...).
- ▶ Étude technique et sanitaire
 - Évaluer la qualité des eaux usées traitées et les risques associés.
 - Définir les traitements nécessaires selon les usages envisagés.
 - Étudier les infrastructures existantes et les adaptations possibles.
- ▶ Analyse économique et environnementale
 - Estimer les coûts d'investissement et d'exploitation.
 - Évaluer les bénéfices en termes d'économie d'eau potable et de réduction des rejets.
- ▶ Concertation et partenariats
 - Associer les acteurs concernés : services techniques, Agence de l'eau, ARS, industriels, agriculteurs.
 - Identifier les sites pilotes pour une expérimentation encadrée.
- ▶ Restitution et décision
 - Rédiger un rapport de faisabilité.
 - Présenter les scénarios possibles et les recommandations.
 - Décider de la suite à donner : expérimentation, abandon ou réorientation.

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.3

Protéger durablement la ressource en eau en accompagnement au changement climatique

FA05

Réduire les pertes en eau dans les process de production d'eau potable et le traitement des eaux usées

ODD	    
Description de l'action	Contexte Les activités industrielles telles que nos 2 usines de production d'eau potable et le traitement des eaux usées peuvent générer des pertes importantes en eau dans leurs process. Ces pertes, souvent invisibles ou mal quantifiées, représentent un levier majeur d'économie d'eau. Dans un contexte de sobriété hydrique, il est essentiel d'optimiser les process pour limiter les gaspillages et améliorer l'efficacité des usages. Objectifs ► Mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire les consommations et recycler l'eau. ► Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des prélèvements en eau. Actions à mener ► Mise en place de diagnostics et de plans d'optimisation des process. ► Accompagnement technique et financier pour les investissements en équipements économes. ► Valorisation des bonnes pratiques et des retours d'expérience. ► Suivi des consommations et des gains réalisés.
Pilotage	Coordination : Philippe DUCREUX Partenaires :
Montant prévisionnel	Temps interne
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Volume d'eau économisé. - Taux de mise en œuvre des recommandations.

FA05

Réduire les pertes en eau dans les process

**Description de
l'action**

Actions à mener

- ▶ Audit des installations
 - Cartographie des points d'usage et des rejets.
 - Identification des pertes (fuites, rinçages excessifs, refroidissement, nettoyage...).
- ▶ Analyse des causes
 - Étude des équipements et des pratiques
 - Identification des dysfonctionnements ou des marges d'optimisation.
- ▶ Proposition de solutions
 - Réglage ou remplacement des équipements (vannes, pompes, buses...).
 - Mise en place de systèmes de recyclage ou de réutilisation interne.
 - Automatisation ou régulation des flux.
- ▶ Formation et sensibilisation
 - Formation des opérateurs à la gestion économe de l'eau.
 - Affichage des consignes et des bonnes pratiques.
- ▶ Suivi et amélioration continue
 - Installation de compteurs ou capteurs pour mesurer les consommations.
 - Suivi des indicateurs et ajustements réguliers.
 - Intégration dans une démarche ISO ou environnementale.

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.3

Protéger durablement la ressource en eau en accompagnement au changement climatique

FA06

Inventorier les prélèvements dont les forages et les prélèvements en eau

ODD	   
Description de l'action	Contexte De nombreux prélèvements en eau BRUTE, qu'ils soient réalisés par forage ou directement dans les cours d'eau, ne sont pas toujours déclarés ou régularisés. Cette situation complique la gestion quantitative de la ressource et peut engendrer des déséquilibres locaux, notamment en période de tension hydrique. La régularisation est une étape essentielle pour garantir une gestion équitable, durable et conforme à la réglementation (cf fiche FA01), Objectifs ► Identifier et recenser les prélèvements non régularisés sur le territoire. ► Mettre en conformité les installations existantes avec les obligations réglementaires. ► Améliorer la transparence et la traçabilité des usages de l'eau. ► Contribuer à une gestion équilibrée de la ressource à l'échelle locale. Actions à mener ► Campagne de recensement des forages et prélèvements en eaux BRUTES. ► Sensibilisation des usagers à la réglementation en vigueur. ► Accompagnement à la régularisation administrative et technique. ► Mise en place d'un système de suivi des prélèvements régularisés. ► Coordination avec les services de police de l'eau et les agences de l'eau. Moyens mobilisés ► Outils cartographiques et bases de données territoriales. ► Communication ciblée auprès des usagers concernés.
Pilotage	Coordination : Delphine CALAIS Partenaires : DDT, agences de l'eau, collectivités
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de prélèvements recensés. - Taux de régularisation des installations. - Volume total régularisé. - Nombre d'usagers accompagnés.

**Description de
l'action**

Actions à mener

- ▶ Recensement des prélèvements existants
 - Cartographie des forages et des points de prélèvement en eaux BRUTES
 - Identification des usages : irrigation, nettoyage, process industriel, alimentation en eau potable...
- ▶ Vérification réglementaire
 - Analyse des autorisations existantes (déclarations, arrêtés préfectoraux, autorisations de prélèvement).
 - Identification des situations irrégulières ou non conformes.
- ▶ Mise en conformité
 - Accompagnement des usagers dans les démarches de régularisation (dossier administratif, études d'impact, autorisation environnementale).
 - Installation de dispositifs de mesure (compteurs, télérelève).
- ▶ Suivi des prélèvements
 - Mise en place d'un registre ou d'une base de données territoriale.
 - Suivi des volumes prélevés et des périodes d'usage.
- ▶ Sensibilisation et accompagnement
 - Communication sur les obligations et les enjeux de la régularisation.
 - Organisation de réunions d'information ou de permanences techniques.
- ▶ Coordination avec les autorités compétentes
 - Travail en lien avec la DDT, l'Agence de l'eau, l'OFB et les syndicats de bassin.
 - Intégration dans les documents de planification (SAGE, SDAGE...).

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.3

Protéger durablement la ressource en eau en accompagnement au changement climatique

FA07 Consolider une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

ODD	
Description de l'action	Contexte Les réseaux d'eau potable constituent un patrimoine technique essentiel, souvent ancien et soumis à des risques de dégradation, de fuites ou de dysfonctionnements. Une gestion patrimoniale rigoureuse permet d'anticiper les besoins de renouvellement, d'optimiser les investissements et de garantir la qualité du service tout en réduisant les pertes en eau. Objectifs ▶ Mettre en place une stratégie de gestion durable des infrastructures d'eau. ▶ Réduire les pertes en eau liées à la vétusté des réseaux. ▶ Prioriser les travaux de renouvellement en fonction des risques et des enjeux. ▶ Améliorer la connaissance du patrimoine et sa traçabilité. Actions à mener ▶ Réalisation d'un inventaire technique des réseaux et équipements. ▶ Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) pour le suivi du patrimoine. ▶ Élaboration d'un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux. ▶ Suivi des indicateurs de performance (rendement, taux de fuite, âge moyen des réseaux). Moyens mobilisés ▶ Outils numériques de cartographie et de gestion patrimoniale. ▶ Formation des agents et partage des bonnes pratiques.
Pilotage	Coordination : Rémi CHAUMETTE Partenaires :
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Taux de connaissance du patrimoine (linéaire cartographié). - Rendement des réseaux d'eau potable. - Taux de renouvellement annuel. - Nombre d'interventions préventives vs curatives.

FA07 **Consolider une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Inventaire du patrimoine
 - Recensement des ouvrages, équipements et réseaux.
 - Géolocalisation et caractérisation technique (âge, matériaux, état...).
- ▶ Évaluation de l'état et des risques
 - Inspection visuelle, tests de performance, modélisation.
 - Identification des points critiques (fuites, obsolescence, vulnérabilité climatique...).
- ▶ Mise en place d'un système d'information patrimoniale
 - Création ou mise à jour d'un SIG dédié.
 - Intégration des données techniques, historiques et financières.
- ▶ Planification pluriannuelle des investissements
 - Élaboration d'un schéma directeur de gestion patrimoniale.
 - Priorisation des renouvellements et des travaux selon les enjeux.
- ▶ Suivi et mise à jour
 - Mise en place d'indicateurs de performance et de vieillissement.
 - Mise à jour régulière des données et des plans d'action.
- ▶ Communication et gouvernance
 - Information des élus et des usagers sur les enjeux patrimoniaux.
 - Coordination avec les partenaires techniques et financiers.

AXE 1

Sécuriser la ressource en eau en quantité

Objectif 1.3

Protéger durablement la ressource en eau en accompagnement au changement climatique

FA08

Optimiser les usages de l'eau au sein des bâtiments publics

ODD	    
Description de l'action	Contexte Les bâtiments publics (écoles, mairies, équipements sportifs, etc.) sont des lieux de consommation significative d'eau. Une optimisation des usages permettrait non seulement de réduire les prélèvements sur la ressource, mais aussi de montrer l'exemple en matière de sobriété hydrique. Ces lieux peuvent devenir des vitrines de bonnes pratiques. Objectifs ► Identifier les usages de l'eau dans les bâtiments publics et les leviers d'économie. ► Mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les consommations. ► Sensibiliser les agents et les usagers à une utilisation responsable de l'eau. ► Intégrer la sobriété hydrique dans les politiques de gestion des bâtiments (cf fiche FA01) Actions à mener ► Réalisation d'un audit des consommations par typologie de bâtiment. ► Installation d'équipements économes : mousseurs, réducteurs de pression, chasse d'eau double débit, etc. ► Réduction des arrosages et optimisation des systèmes d'irrigation. ► Mise en place de la télérelève pour un suivi en temps réel (cf. fiche FA03). Moyens mobilisés ► Appui des services techniques et des gestionnaires de bâtiments. ► Partenariat avec les fournisseurs d'équipements économes. ► Intégration dans les plans de gestion patrimoniale.
Pilotage	Coordination : Pierre MOUTON-DUMONTET Partenaires : prestataire externe, services techniques, fournisseurs, collectivités
Montant prévisionnel	
Financement	AELB?
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de bâtiments audités. - Volume d'eau économisé. - Taux d'équipement en dispositifs économes. - Évolution des consommations par bâtiment. - Nombre d'actions mises en œuvre (équipements, pratiques...). - Retours qualitatifs des collectivités.

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Réaliser un diagnostic des usages
 - Recenser les points d'eau (sanitaires, cuisines, arrosage, nettoyage...).
 - Analyser les consommations par bâtiment via les factures ou la télérelève.
 - Identifier les anomalies (fuites, surconsommation, équipements vétustes).
- ▶ Mettre en place des équipements économes
 - Installer des mousseurs, chasse d'eau double débit, douchettes économes.
 - Automatiser les robinets (temporisation, détection).
 - Mettre en place des systèmes de récupération d'eau de pluie si possible.
- ▶ Adapter les pratiques d'entretien et d'arrosage
 - Utiliser des techniques de nettoyage à sec ou à faible consommation.
 - Adapter les horaires et les méthodes d'arrosage des espaces verts.
- ▶ Sensibiliser les agents et les usagers
 - Affichage des consignes dans les sanitaires et lieux communs.
 - Organisation de campagnes internes ou d'ateliers pratiques.
 - Intégration dans les formations QSE ou environnement.
- ▶ Suivre les consommations et valoriser les résultats
 - Mettre en place un tableau de bord de suivi par bâtiment.
 - Communiquer sur les économies réalisées et les bonnes pratiques.
 - Intégrer les résultats dans les bilans environnementaux.

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.1 Réduire l'impact des eaux usées au milieu naturel

FA09 Continuer la modernisation des systèmes d'assainissement pour maîtriser les rejets

ODD	     
Description de l'action	Contexte Les Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) jouent un rôle essentiel dans la préservation de la qualité des milieux aquatiques. Toutefois, certaines installations sont vieillissantes ou insuffisamment adaptées aux évolutions des charges et des normes environnementales. La modernisation des STEUs permet de mieux maîtriser les rejets, de répondre aux exigences réglementaires et de renforcer la résilience face aux aléas climatiques. Objectifs ▶ Améliorer la performance épuratoire des STEUs. ▶ Réduire les rejets de polluants dans les milieux naturels ▶ Adapter les installations aux évolutions démographiques et climatiques. ▶ Intégrer des technologies innovantes et économes en énergie. Actions à mener ▶ Réalisation d'un diagnostic technique et environnemental des STEUs. ▶ Priorisation des besoins de modernisation selon les enjeux locaux. ▶ Élaboration de plans d'investissement et de travaux dans le cadre du SDA ▶ Suivi des rejets et des performances épuratoires. ▶ Intégration de solutions de valorisation des sous-produits (boues, biogaz...). Moyens mobilisés ▶ Appui technique des bureaux d'études et exploitants. ▶ Mobilisation des données de suivi et des retours d'expérience.
Pilotage	Coordination : Partenaires : Collectivités, agences de l'eau, exploitants, services de l'État
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de STEUs modernisées. - Évolution des rejets (DBO, DCO, MES, nutriments...). - Réduction des volumes de rejets non traités. - Taux de conformité réglementaire. - Gains énergétiques et environnementaux.

FA09

Continuer la modernisation des systèmes d'assainissement pour maîtriser les rejets

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Diagnostic technique et environnemental
 - Évaluation des performances actuelles des STEUs.
 - Identification des points de rejet sensibles et des non-conformités.
- ▶ Travaux de modernisation
 - Renouvellement ou optimisation des filières de traitement
 - Mise en place de traitements tertiaires .
 - Réduction des micropolluants et des rejets azotés/phosphorés.
- ▶ Gestion des boues et valorisation
 - Amélioration du traitement des boues.
 - Valorisation énergétique (méthanisation) ou agronomique (compostage).
- ▶ Automatisation et supervision
 - Installation de capteurs, automates et systèmes de télégestion.
 - Suivi en temps réel des paramètres de rejet et de fonctionnement.
- ▶ Concertation et communication
 - Information des riverains et des usagers sur les travaux et les bénéfices.
 - Intégration paysagère et réduction des nuisances (odeurs, bruit).

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.1 Réduire l'impact des eaux usées au milieu naturel

FA10 Maintenir les efforts de mise en conformité des assainissements non-collectif

ODD	     
Description de l'action	Contexte L'assainissement non-collectif (ANC) concerne une part importante des habitations en zone rurale ou peu dense. Une installation non conforme peut engendrer des risques sanitaires et environnementaux, notamment la pollution des sols et des eaux. La mise en conformité des dispositifs d'ANC est un enjeu majeur pour la qualité de l'eau et la santé publique. Objectifs ▶ Poursuivre et renforcer les actions de contrôle et de mise en conformité des dispositifs d'ANC. ▶ Réduire les rejets polluants dans les milieux naturels. ▶ Sensibiliser les usagers à l'importance d'un bon fonctionnement de leur installation. ▶ Accompagner techniquement et financièrement les particuliers dans leurs démarches. Actions à mener ▶ Maintien et renforcement des contrôles périodiques par le SPANC. ▶ Mise à jour des bases de données des installations. ▶ Accompagnement des propriétaires dans les démarches de réhabilitation. ▶ Communication sur les aides disponibles et les obligations réglementaires. ▶ Suivi des travaux réalisés et des impacts sur la qualité des eaux. Moyens mobilisés ▶ Partenariat avec les professionnels de l'assainissement. ▶ Outils de suivi et de cartographie des installations.
Pilotage	Coordination : Partenaires : Collectivités, agences de l'eau, exploitants, services de l'État
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'installations contrôlées. - Taux de conformité des dispositifs. - Nombre de réhabilitations accompagnées. - Évolution de la qualité des eaux dans les zones concernées.

FA10 Maintenir les efforts de mise en conformité des assainissements non-collectif

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Suivi des contrôles réglementaires
 - Maintenir le rythme des contrôles périodiques et des diagnostics initiaux.
 - Prioriser les installations non conformes ou présentant un risque sanitaire/environnemental.
- ▶ Accompagnement des usagers
 - Mise à disposition de guides pratiques et d'un service de conseil technique.
 - Organisation de réunions d'information ou de permanences SPANC.
- ▶ Aides à la réhabilitation
 - Information sur les dispositifs financiers disponibles (subventions, prêts à taux zéro...).
 - Appui à la constitution des dossiers de demande d'aide.
- ▶ Suivi des travaux
 - Vérification de la conformité des travaux réalisés.
 - Mise à jour du registre des installations et des états de conformité.
- ▶ Communication territoriale
 - Sensibilisation sur les enjeux de l'ANC (qualité de l'eau, santé, environnement).
 - Valorisation des efforts réalisés par les usagers et la collectivité.

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.2 Préserver les milieux naturels, renaturer les cours d'eau et rétablir leur continuité

FA11 Intégrer les objectifs d'amélioration des cours d'eau dans les 3 accords de territoire

ODD	    
Description de l'action	Contexte Les cours d'eau sont soumis à diverses pressions (prélèvements, rejets, aménagements, érosion, etc.) qui altèrent leur qualité écologique et leur bon fonctionnement. Les accords de territoire sont des outils stratégiques permettant de coordonner les actions locales en faveur de l'eau. Il est essentiel d'y intégrer des objectifs ambitieux et cohérents pour améliorer l'état des cours d'eau. Sur le territoire, nous retrouvons 3 accords de territoire: Aix-Isable - Rive droite - Rive gauche Objectifs ► Intégrer systématiquement les enjeux de restauration et de préservation des cours d'eau dans les 3 accords de territoire en cours ou à venir. ► Favoriser une approche concertée et multi-acteurs autour de la gestion des milieux aquatiques. ► Définir des objectifs mesurables d'amélioration de la qualité et de la continuité écologique. Actions à mener ► Analyse des diagnostics existants sur l'état des cours d'eau. ► Identification des actions prioritaires à inscrire dans les contrats (renaturation, suppression d'ouvrages, lutte contre les pollutions...). ► Organisation de réunions de concertation avec les partenaires locaux. ► Rédaction des volets « milieux aquatiques » dans les contrats territoriaux. ► Suivi des engagements et des résultats obtenus. Moyens mobilisés ► Mobilisation des données hydromorphologiques et de qualité des eaux.
Pilotage	Coordination : Marion Gibert Partenaires : Collectivités, agences de l'eau
Montant prévisionnel	Reprendre coût des accords de territoire
Financement	AELB DPT 42
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'actions intégrées dans les contrats. - Linéaire de cours d'eau restauré. - Évolution des indicateurs de qualité écologique. - Taux de réalisation des engagements contractuels.

FA11 **Intégrer les objectifs d'amélioration des cours d'eau dans les 3 accords de territoire**

Description de l'action	Actions à mener ►
-------------------------	----------------------

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.2 Préserver les milieux naturels, renaturer les cours d'eau et rétablir leur continuité

FA12 Préserver les espaces sensibles (mares, zones humides)

ODD	  
Description de l'action	Contexte Les mares sont des éléments essentiels du paysage rural et urbain. Elles jouent un rôle écologique majeur : réservoirs de biodiversité, zones de régulation hydrologique, lieux de reproduction pour de nombreuses espèces. Pourtant, elles sont souvent méconnues, mal entretenues ou menacées par l'urbanisation et les pratiques agricoles intensives. Objectifs ► Recenser les mares existantes sur le territoire. ► Évaluer leur état écologique et leur fonctionnalité. ► Mettre en œuvre des actions de préservation, de restauration et d'entretien. ► Sensibiliser les acteurs locaux à leur importance écologique et patrimoniale. Actions à mener ► Réalisation d'un inventaire cartographique des mares (SIG). ► Diagnostic écologique des mares recensées. ► Élaboration d'un plan d'action pour la restauration et la gestion durable. ► Intégration des mares dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. ► Organisation d'actions de sensibilisation et de valorisation (panneaux, animations, chantiers participatifs). Moyens mobilisés ► Partenariat avec les associations naturalistes, les collectivités ► Outils de cartographie et de suivi écologique.
Pilotage	Coordination : Partenaires : Collectivités, agences de l'eau
Montant prévisionnel	Action intégrée dans les accords de territoire
Financement	AELB ? Financements via les dispositifs biodiversité et trame verte et bleue.
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de mares recensées et cartographiées. - Nombre de mares restaurées ou entretenues. - Évolution de la biodiversité observée. - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées.

**Description de
l'action**
Actions à mener
► Recensement et cartographie des mares

- Identifier les mares existantes via des outils cartographiques (orthophotos, cadastre, SIG).
- Réaliser des visites de terrain pour confirmer leur présence et collecter des données (dimensions, végétation, faune, état d'entretien).
- Créer une base de données géolocalisée.

► Évaluation de l'état écologique

- Définir des critères d'évaluation : niveau d'envasement, présence d'espèces indicatrices, connexions écologiques, pression anthropique.
- Prioriser les mares à restaurer ou à protéger.

► Définition d'un plan d'action

- Restaurer les mares dégradées (curage raisonné, suppression d'espèces invasives, replantation de végétation adaptée).
- Mettre en place des zones tampons pour limiter les pollutions diffuses.
- Protéger les mares fonctionnelles (clôtures, signalétique, convention de gestion avec les propriétaires).

► Sensibilisation et mobilisation des acteurs

- Informer les propriétaires fonciers, agriculteurs, élus et habitants sur l'intérêt des mares.
- Proposer des partenariats pour la gestion (ex : contrats de biodiversité, MAEC).
- Organiser des animations nature ou chantiers participatifs.

► Suivi et valorisation

- Mettre en place un protocole de suivi écologique (faune, flore, qualité de l'eau).
- Valoriser les mares restaurées via des supports pédagogiques ou des parcours de découverte.
- Intégrer les données dans les documents d'urbanisme ou de planification écologique.

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.2 Préserver les milieux naturels, renaturer les cours d'eau et rétablir leur continuité

FA13 Protéger les périmètres de protection autour de nos ressources

ODD	     
Description de l'action	Contexte Les périmètres de protection autour des captages d'eau potable sont essentiels pour garantir la qualité de la ressource. Ils permettent de limiter les risques de pollution accidentelle ou diffuse, en encadrant les activités humaines à proximité des points de prélèvement. Pourtant, certains périmètres ne sont pas encore définis, mis en œuvre ou respectés. Leur protection est une priorité pour sécuriser l'alimentation en eau. Objectifs ► Identifier les captages nécessitant une mise à jour ou une création de périmètre de protection. ► Mettre en œuvre les procédures réglementaires de délimitation et de protection. ► Assurer le respect des prescriptions dans les périmètres existants. ► Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de protection de la ressource. Actions à mener ► Recensement des captages et état des lieux des périmètres existants. ► Lancement des procédures administratives pour les périmètres manquants ou incomplets. ► Mise en place de signalétique et de dispositifs de surveillance. ► Contrôle des activités dans les périmètres (agricoles, industrielles, domestiques). ► Communication auprès des riverains et des exploitants. Moyens mobilisés ► Appui des services de l'État (ARS, DDT), des collectivités et des syndicats d'eau. ► Outils cartographiques et réglementaires. ► Partenariat avec les acteurs locaux (agriculteurs, entreprises, riverains)
Pilotage	Coordination : Delphine Calais Partenaires : ARS, DDT, collectivités, agences de l'eau
Montant prévisionnel	
Financement	budgété dans le SDAEP
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de périmètres créés ou mis à jour. - Taux de conformité des activités dans les périmètres. - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées. - Évolution de la qualité de l'eau au captage.

FA13

Protéger les périmètres de protection autour de nos ressources

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Mise à jour des périmètres réglementaires
 - Vérification des arrêtés préfectoraux existants.
 - Révision ou création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée si nécessaire.
- ▶ Aménagement et entretien des périmètres
 - Clôture et signalisation des périmètres de protection immédiate.
 - Entretien régulier des zones (débroussaillage, contrôle des accès, surveillance).
 - Mise en place de dispositifs anti-intrusion ou de surveillance si besoin.
- ▶ Contrôle des activités dans les périmètres
 - Surveillance des pratiques agricoles, industrielles ou domestiques.
 - Interdiction ou encadrement des activités à risque (épandage, stockage de produits, travaux...).
- ▶ Sensibilisation et concertation
 - Information des riverains, exploitants agricoles et acteurs locaux.
 - Organisation de réunions ou diffusion de supports pédagogiques.
- ▶ Suivi et coordination
 - Mise en place d'un plan de gestion des périmètres.
 - Coordination avec les services de l'État (DDT, ARS), l'Agence de l'eau et les collectivités.

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.2 Préserver les milieux naturels, renaturer les cours d'eau et rétablir leur continuité

FA14 Assurer un suivi hydrométrique des cours d'eau

ODD	  
Description de l'action	Contexte Le suivi hydrométrique des cours d'eau est indispensable pour comprendre leur fonctionnement, anticiper les périodes de tension hydrique, et orienter les politiques de gestion de la ressource. Il permet de mesurer les débits, les niveaux d'eau, et d'identifier les évolutions liées au changement climatique ou aux usages anthropiques. Objectifs ▶ Renforcer la connaissance des régimes hydrologiques des cours d'eau du territoire. ▶ Disposer de données fiables pour la gestion quantitative de la ressource. ▶ Anticiper les situations de crise (sécheresse, crue, étiage sévère). ▶ Appuyer les décisions de gestion et les alertes réglementaires. Actions à mener ▶ Recensement des stations de mesure existantes et identification des besoins complémentaires. ▶ Installation de nouvelles stations de suivi sur les secteurs sensibles ou non couverts. ▶ Maintenance et modernisation des équipements existants. ▶ Centralisation et valorisation des données hydrométriques (plateforme, rapports, cartographies). Moyens mobilisés ▶ Appui technique des services hydrologiques (DREAL, agences de l'eau, syndicats de rivières). ▶ Outils numériques de collecte, traitement et diffusion des données. ▶ Formation des agents et sensibilisation des élus.
Pilotage	Coordination : Partenaires : ARS, DDT, collectivités, agences de l'eau
Montant prévisionnel	Achat des capteurs budgétés dans accords de territoire
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de stations de mesure opérationnelles. - Taux de couverture du territoire en suivi hydrométrique. - Fréquence et qualité des données collectées. - Nombre de publications ou alertes basées sur les données.

**Description de
l'action**
Actions à mener

- ▶ Identification des sites de suivi
 - Sélectionner les tronçons de cours d'eau représentatifs ou sensibles (zones à enjeux, têtes de bassin, zones de prélèvement).
 - Prioriser les sites en fonction des besoins de gestion et des données existantes.
- ▶ Installation ou mobilisation de stations de mesure
 - Installer des échelles limnimétriques ou des sondes automatiques (niveau, débit, température).
 - Mobiliser les stations existantes (réseau Vigicrues, DREAL, Agence de l'eau).
 - Assurer la maintenance régulière du matériel.
- ▶ Relevés et collecte de données
 - Organiser des campagnes de mesures manuelles (jaugeages, relevés visuels).
 - Mettre en place une fréquence de suivi adaptée (hebdomadaire, mensuelle, en période de crise).
 - Centraliser les données dans une base partagée.
- ▶ Analyse et valorisation des données
 - Produire des graphiques d'évolution des niveaux et débits.
 - Identifier les tendances (baisse des étiages, pics de crue, etc.).
 - Partager les résultats avec les partenaires et les décideurs.
- ▶ Alerte et gestion de crise
 - Définir des seuils d'alerte pour déclencher des mesures de gestion (restrictions, arrêt des prélèvements).
 - Intégrer les données dans les outils de gestion de crise (PCS, arrêtés sécheresse).
- ▶ Communication et sensibilisation
 - Informer les élus, usagers et riverains sur l'état des cours d'eau.
 - Valoriser les résultats du suivi dans les rapports annuels ou bulletins d'information.

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.3 Reconquérir, restaurer et gérer les espaces végétalisés

FA15 Mettre en place une gestion raisonnée des espaces verts

ODD	 
Description de l'action	Contexte Le fauchage raisonné consiste à adapter les pratiques d'entretien des espaces verts, des bords de routes et des zones naturelles afin de préserver la biodiversité, limiter les perturbations des milieux et favoriser le développement des espèces locales. Cette démarche permet également de réduire les coûts d'entretien et d'améliorer la qualité écologique des paysages. Objectifs ▶ Réduire l'impact écologique des pratiques de fauchage. ▶ Favoriser la biodiversité locale (insectes pollinisateurs, flore sauvage, faune discrète). ▶ Adapter les calendriers et les techniques de fauchage aux enjeux environnementaux. ▶ Sensibiliser les agents et les usagers à l'intérêt du fauchage raisonné. Actions à mener ▶ Élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces à faucher. ▶ Formation des agents d'entretien aux techniques de fauchage raisonné. ▶ Définition de zones à fauchage tardif ou partiel. ▶ Suivi de la biodiversité sur les zones concernées AVANT/APRES ▶ Communication auprès du public pour expliquer les changements de pratiques. Moyens mobilisés ▶ Outils cartographiques pour la planification des interventions.
Pilotage	Coordination : Partenaires :
Montant prévisionnel	Coût diagnostic biodiversité : 10 000 € par an (à réaliser sur 2 ans)
Financement	Financements via les dispositifs biodiversité et trame verte et bleue.
Indicateurs d'évaluation	- Surface de zones concernées par le fauchage raisonné. - Nombre d'agents formés. - Évolution de la biodiversité observée. - Réduction des coûts d'entretien.

FA15 Mettre en place une gestion raisonnée des espaces verts

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Identification et cartographie des zones concernées
 - Réaliser un inventaire des accotements, talus, fossés, espaces verts et autres zones à entretenir.
 - Classer les zones selon leur sensibilité écologique, leur usage (zones de visibilité, zones de sécurité, zones naturelles) et leur accessibilité.
 - Intégrer ces données dans un SIG (Système d'Information Géographique) ou un plan de gestion.
- ▶ Définition des modalités de fauchage
 - Déterminer les périodes optimales de fauchage selon les types de zones (ex. : fauchage tardif en zones naturelles, fauchage précoce en zones de sécurité).
 - Fixer la hauteur de coupe minimale pour préserver la faune et la flore.
 - Privilégier un fauchage en bandes alternées ou différenciées pour favoriser la régénération naturelle.
- ▶ Élaboration d'un calendrier d'intervention
 - Planifier les interventions en tenant compte des cycles biologiques (nidification, floraison, etc.).
 - Intégrer les contraintes climatiques et logistiques.
 - Prévoir des périodes de suivi et d'évaluation.
- ▶ Formation et sensibilisation des équipes
 - Former les agents aux enjeux écologiques du fauchage raisonné.
 - Sensibiliser aux techniques spécifiques (réglage des machines, reconnaissance des espèces sensibles, etc.).
 - Mettre à disposition des fiches pratiques et guides d'intervention.
- ▶ Communication auprès des usagers et partenaires
 - Informer les riverains et usagers des changements de pratiques (panneaux explicatifs, site internet, réunions publiques).
 - Valoriser les bénéfices environnementaux et économiques de la démarche.
- ▶ Suivi et évaluation
 - Mettre en place un protocole de suivi écologique (relevés floristiques, observation de la faune).
 - Évaluer les économies réalisées (temps, carburant, matériel).
 - Réaliser un bilan annuel pour ajuster les pratiques.

AXE 2 Préserver la qualité de l'eau et restaurer la biodiversité

Objectif 2.4 Accompagner le changement des pratiques agricoles

FA16 Accompagner les acteurs agricoles à la sobriété des usages en eau et des pratiques à bas niveau d'intrants

ODD	 
Description de l'action	Contexte L'agriculture est un secteur fortement dépendant de la ressource en eau et générateur de pressions sur les milieux (pollutions diffuses, prélèvements, érosion). Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de l'eau, il est essentiel d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus sobres et respectueuses de l'environnement, tout en maintenant la viabilité économique des exploitations. Objectifs ▶ Réduire les consommations d'eau dans les pratiques agricoles. ▶ Promouvoir des systèmes de culture et d'élevage à bas niveau d'intrants ▶ Renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques. ▶ Préserver la qualité des eaux et des sols. Actions à mener ▶ Réalisation de diagnostics agro-environnementaux sur les exploitations. ▶ Accompagnement technique vers des pratiques économes en eau (irrigation raisonnée, agroécologie, cultures adaptées...). ▶ Mise en place de démonstrations et de retours d'expérience. ▶ Mobilisation des dispositifs d'aide à la transition agroécologique. ▶ Suivi des impacts sur les consommations et la qualité des milieux. Moyens mobilisés ▶ Partenariat avec les chambres d'agriculture, les coopératives, les syndicats agricoles. ▶ Outils de suivi des consommations et des pratiques.
Pilotage	Coordination : Partenaires : Chambres d'agriculture, DDT, coopératives, exploitants agricoles
Montant prévisionnel	Portage par Roannais Agglomération
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'exploitations accompagnées. - Réduction des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation. - Évolution des pratiques culturales (type d'intrants, rotations, couverts...). - Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines.

FA16

Accompagner les acteurs agricoles à la sobriété des usages en eau et des pratiques à bas niveau d'intrants

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Diagnostic initial des pratiques agricoles
 - Réaliser un état des lieux des pratiques d'irrigation et d'utilisation des intrants.
 - Identifier les marges de progrès et les leviers d'action spécifiques à chaque exploitation.
- ▶ Sensibilisation et information
 - Organiser des réunions d'information sur les enjeux de sobriété en eau et de réduction des intrants.
 - Diffuser des supports pédagogiques (guides, fiches techniques, témoignages d'agriculteurs).
- ▶ Accompagnement technique personnalisé
 - Proposer des conseils individualisés sur la gestion de l'irrigation (sondes tensiométriques, pilotage par météo, etc.).
 - Encourager l'adoption de techniques alternatives : couverts végétaux, rotation des cultures, agriculture de conservation, etc.
 - Promouvoir l'usage d'outils d'aide à la décision (OAD) pour optimiser les apports.
- ▶ Mise en place de démonstrateurs
 - Créer des parcelles pilotes ou des fermes de démonstration pour tester et valoriser les pratiques économes.
 - Organiser des visites de terrain et des retours d'expérience.
- ▶ Suivi et évaluation
 - Mettre en place des indicateurs de suivi (quantité d'eau utilisée, IFT – Indice de Fréquence de Traitement, rendements, etc.).
 - Réaliser un bilan annuel des évolutions de pratiques et des résultats obtenus.

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.1 Sobriété carbone et énergétique

FA17 Bilan carbone des activités pour maîtriser l'empreinte des services rendus

ODD	  
Description de l'action	Contexte Les services publics, comme les collectivités territoriales, ont un rôle exemplaire à jouer dans la lutte contre le changement climatique. La réalisation d'un bilan carbone permet d'identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités, d'orienter les politiques de réduction et de valoriser les efforts engagés. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de neutralité carbone et de transition écologique. Objectifs ► Quantifier les émissions de GES liées aux services rendus (production eau potable, assainissement, ...). ► Identifier les leviers d'action pour réduire l'empreinte carbone. ► Sensibiliser les agents et les partenaires aux enjeux climatiques. Actions à mener ► Choix d'une méthode de calcul (Bilan Carbone®, GHG Protocol, etc.). ► Collecte des données d'activité ► Réalisation du bilan carbone initial. ► Élaboration d'un plan d'actions de réduction des émissions. ► Suivi régulier des indicateurs et mise à jour du bilan. Moyens mobilisés ► Appui d'un bureau d'études spécialisé ou d'un référent interne formé. ► Outils numériques de calcul et de suivi des émissions.
Pilotage	Coordination : Partenaires : prestataires
Montant prévisionnel	Prestataire externe : 50 000€
Financement	ADEME ? Financements via les dispositifs de transition énergétique et climatique.
Indicateurs d'évaluation	- Émissions totales de GES (tCO₂e) par poste. - Nombre d'actions de réduction mises en œuvre. - Évolution de l'empreinte carbone dans le temps. - Taux d'implication des services et partenaires.

**Description de
l'action**
Actions à mener

- ▶ Définition du périmètre du bilan
 - Déterminer les activités, services et postes d'émissions à intégrer
 - Choisir la méthode de calcul (Bilan Carbone® ADEME, GHG Protocol, etc.).
- ▶ Collecte des données
 - Recueillir les données d'activité : consommations énergétiques, kilomètres parcourus, tonnages de déchets, achats, etc.
 - Mobiliser les services concernés pour fiabiliser les données.
- ▶ Calcul des émissions de GES
 - Utiliser des outils ou logiciels dédiés pour convertir les données en équivalents CO₂.
 - Ventiler les émissions par poste (énergie, mobilité, numérique, etc.).
- ▶ Analyse des résultats
 - Identifier les postes les plus émetteurs.
 - Comparer les résultats avec des références ou des bilans antérieurs.
 - Repérer les marges de progrès et les actions prioritaires.
- ▶ Élaboration d'un plan d'actions
 - Définir des objectifs de réduction à court, moyen et long terme.
 - Proposer des actions concrètes : rénovation énergétique, mobilité douce, achats responsables, sobriété numérique, etc.
 - Intégrer ces actions dans les plans stratégiques (PCAET, budget vert, etc.).
- ▶ Communication et sensibilisation
 - Présenter les résultats aux agents, élus et partenaires.
 - Valoriser les efforts réalisés et les engagements pris.
 - Mettre en place des actions de formation ou de mobilisation interne.
- ▶ Suivi et mise à jour
 - Réaliser un bilan carbone tous les 3 à 4 ans.
 - Mettre en place des indicateurs de suivi annuels.
 - Ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.1 Sobriété carbone et énergétique

FA18 Maîtriser l'impact environnemental du traitement de l'eau potable

ODD	   
Description de l'action	Contexte Le traitement de l'eau, qu'il s'agisse d'eau potable ou d'eaux usées, consomme de l'énergie, des réactifs chimiques et génère des sous-produits (boues, émissions de GES, etc.). Dans un contexte de transition écologique, il est essentiel de réduire l'empreinte environnementale de ces installations tout en garantissant la qualité du service rendu. Objectifs ▶ Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des unités de traitement. ▶ Optimiser l'usage des réactifs chimiques. ▶ Valoriser les sous-produits issus du traitement ▶ Intégrer des critères environnementaux dans la gestion et la modernisation des installations. Actions à mener ▶ Réalisation d'un audit environnemental ▶ Mise en œuvre de plans d'optimisation énergétique et chimique. ▶ Suivi des indicateurs environnementaux et publication de bilans. Moyens mobilisés ▶ Outils de suivi énergétique et environnemental. ▶ Formation des agents à l'éco-gestion des installations.
Pilotage	Coordination : Hervé Mijat Partenaires : prestataires, ADEME
Montant prévisionnel	Prestataire externe : 50 000€
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Consommation énergétique par m³ traité. - Quantité de réactifs utilisés. - Taux de valorisation des boues. - Émissions de GES liées au traitement.

FA18 Maîtriser l'impact environnemental du traitement de l'eau potable

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Diagnostic environnemental des installations
 - Évaluer les consommations énergétiques, les émissions, les rejets et la production de déchets.
 - Identifier les points critiques et les marges d'amélioration.
- ▶ Optimisation des procédés de traitement
 - Adapter les filières de traitement aux charges réelles (pilotage intelligent, automation).
 - Réduire l'usage de réactifs chimiques et privilégier des alternatives plus écologiques.
 - Mettre en œuvre des procédés innovants
- ▶ Réduction de la consommation énergétique
 - Installer des équipements à haute performance énergétique (pompes, moteurs, éclairage).
 - Valoriser l'énergie produite sur site (hydropuissance).
 - Mettre en place un suivi énergétique régulier.
- ▶ Formation et sensibilisation
 - Former les agents à l'éco-conduite des installations.
 - Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics et les délégations de service.
 - Communiquer sur les efforts réalisés auprès des usagers

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.1 Sobriété carbone et énergétique

FA19 Privilégier la distribution et la collecte en gravitaire

ODD	
Description de l'action	Contexte Les systèmes gravitaires, qui fonctionnent sans recours à l'énergie mécanique, permettent de transporter l'eau potable ou les eaux usées en utilisant uniquement la pente naturelle du terrain. Ce mode de fonctionnement est plus économe en énergie, plus résilient en cas de crise (coupure d'électricité, panne de pompage) et plus durable à long terme. Il constitue une solution à privilégier dans les projets d'aménagement et de renouvellement des réseaux. Objectifs ► Réduire la consommation énergétique liée au pompage dans les réseaux d'eau potable et d'assainissement. ► Intégrer les principes de gravité dans les projets de conception, d'extension ou de réhabilitation des réseaux. Actions à mener ► Réalisation d'un diagnostic des réseaux existants pour identifier les tronçons pouvant fonctionner en gravitaire. ► Intégration de la gravité comme critère prioritaire dans les cahiers des charges des projets. ► Révision des projets d'aménagement pour optimiser les pentes naturelles. ► Sensibilisation des maîtres d'œuvre et des bureaux d'études à cette approche. ► Suivi des performances énergétiques des réseaux modernisés. Moyens mobilisés ► Outils de modélisation hydraulique et topographique.
Pilotage	Coordination : Partenaires : prestataires
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Linéaire de réseau fonctionnant en gravitaire. - Réduction de la consommation énergétique (kWh/m³ transporté). - Nombre de projets intégrant la gravité comme principe de conception. - Taux de pannes ou d'interruptions évitées.

FA19

Privilégier la distribution et la collecte en gravitaire

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Analyse topographique du territoire
 - Réaliser une étude des pentes naturelles et des altimétries.
 - Identifier les zones favorables à un écoulement gravitaire.
- ▶ Intégration du gravitaire dans les projets neufs
 - Concevoir les nouveaux réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) en privilégiant les tracés gravitaires.
 - Adapter les profils en long pour optimiser les pentes et éviter les points bas nécessitant des postes de relèvement.
- ▶ Réhabilitation des réseaux existants
 - Lors des travaux de renouvellement, étudier la possibilité de supprimer ou de réduire les systèmes de pompage.
 - Réorganiser les réseaux pour favoriser l'écoulement naturel.
- ▶ Réduction du nombre de postes de refoulement
 - Identifier les postes de relèvement les plus énergivores ou les plus sujets aux pannes.
 - Étudier leur remplacement ou leur suppression par des solutions gravitaires.
- ▶ Suivi énergétique et économique
 - Mettre en place un suivi des consommations électriques des postes de pompage.
 - Comparer les coûts d'exploitation entre les solutions gravitaires et les solutions sous pression.
- ▶ Sensibilisation et formation
 - Former les équipes techniques à la conception gravitaire.
 - Intégrer cette approche dans les cahiers des charges et les marchés publics.

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.2

Développer les énergies renouvelables et de récupération

FA20

Développer la production photovoltaïque

ODD	
Description de l'action	Contexte Face aux enjeux climatiques et à la nécessité de réduire la dépendance aux énergies fossiles, le développement des énergies renouvelables est une priorité. Le photovoltaïque, en particulier, offre une solution accessible et modulable pour produire localement de l'électricité décarbonée. Les collectivités ont un rôle moteur à jouer dans l'équipement de leurs bâtiments, la mobilisation du foncier et l'accompagnement des acteurs du territoire. Objectifs ▶ Augmenter la part d'électricité renouvelable produite localement. ▶ Valoriser les toitures, parkings (ombrière), friches et autres surfaces disponibles. ▶ Réduire l'empreinte carbone des services publics. ▶ Encourager les initiatives citoyennes et partenariales autour du solaire. Actions à mener ▶ Réalisation d'un cadastre solaire pour identifier le potentiel photovoltaïque du territoire. ▶ Équipement progressif nos bâtiments ▶ Soutien aux projets citoyens ou coopératifs d'énergie solaire. Moyens mobilisés ▶ Partenariat avec les syndicats d'énergie, opérateurs solaires, SEM locales. ▶ Appui technique pour les études de faisabilité et le montage de projets.
Pilotage	Coordination : Direction Ingénierie et Patrimoine Partenaires : syndicats d'énergie, opérateurs solaires
Montant prévisionnel	Accompagnement par un prestataire externe
Financement	ADEME ?
Indicateurs d'évaluation	- Puissance installée (kWc) sur le territoire. - Nombre de sites équipés. - Part de l'électricité consommée issue du photovoltaïque local.

**Description de
l'action**

Actions à mener

- ▶ Identification des sites potentiels
 - Réaliser un inventaire pouvant accueillir des installations photovoltaïques.
 - Évaluer la faisabilité technique (orientation, ombrage, structure, raccordement).
- ▶ Études de faisabilité et dimensionnement
 - Lancer des études techniques et économiques pour chaque site retenu.
 - Déterminer la puissance installable, le mode de valorisation (autoconsommation, revente, tiers-investissement).
- ▶ Montage des projets
 - Choisir le modèle juridique et financier adapté : maîtrise d'ouvrage directe, contrat de location, société d'économie mixte, etc.
 - Rédiger les cahiers des charges et lancer les consultations.
- ▶ Réalisation des installations
 - Suivre les travaux d'installation en lien avec les prestataires.
 - Assurer la conformité réglementaire (urbanisme, sécurité, raccordement).
- ▶ Suivi de la production et maintenance
 - Mettre en place un système de suivi en temps réel de la production.
 - Organiser la maintenance préventive et corrective.
 - Intégrer les données dans les bilans énergétiques du territoire.
- ▶ Communication et valorisation
 - Informer les usagers et les élus sur les projets réalisés.
 - Installer des panneaux pédagogiques sur les sites.
 - Valoriser les résultats dans les rapports annuels et les outils de communication.

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.2

Développer les énergies renouvelables et de récupération

FA21

Développer des projets de chaleur renouvelable

ODD	  
Description de l'action	Contexte La chaleur représente une part importante de la consommation énergétique des territoires, notamment pour le chauffage des bâtiments, les réseaux de chaleur et certains procédés industriels. Le développement de la chaleur renouvelable constitue un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'autonomie énergétique locale. Objectifs ► Accroître la part de chaleur renouvelable dans les consommations énergétiques du territoire. ► Valoriser les ressources locales (rejets de la STEU). ► Réduire les émissions de GES liées au chauffage. Actions à mener ► Réalisation d'un état des lieux du potentiel de chaleur renouvelable (diagnostic énergétique territorial). ► Identification des sites propices ► Accompagnement technique et financier des porteurs de projets. ► Intégration de la chaleur renouvelable dans les documents de planification (PCAET, PLUi, etc.). Moyens mobilisés ► Partenariat avec les syndicats d'énergie, l'ADEME, les opérateurs de réseaux de chaleur. ► Appui technique pour les études de faisabilité et le montage de projets. ► Outils de planification énergétique territoriale.
Pilotage	Coordination : Partenaires : syndicats d'énergie, opérateurs solaires
Montant prévisionnel	
Financement	ADEME ? Financements via les dispositifs Fonds Chaleur, Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), aides régionales.
Indicateurs d'évaluation	- Puissance installée (MWth) et énergie produite (MWh/an). - Réduction des émissions de GES (tCO₂e évitées). - Part de la chaleur renouvelable dans la consommation totale.

FA21

Développer des projets de chaleur renouvelable

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Identification des besoins et des potentiels
 - Cartographier les ressources disponibles : bois local, potentiel solaire thermique, nappes géothermiques.
- ▶ Études de faisabilité
 - Lancer des études technico-économiques pour chaque filière : chaufferie bois, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur.
- ▶ Développement de projets
 - Monter les projets en lien avec les partenaires techniques et financiers.
 - Choisir le mode de gestion : régie, délégation, société d'économie mixte, tiers-investissement.
 - Intégrer les projets dans les documents de planification (PCAET, PLUi, schéma directeur énergie).
- ▶ Création ou extension de réseaux de chaleur
 - Étudier la faisabilité de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables.
 - Mutualiser les besoins entre plusieurs bâtiments .
 - Prévoir des extensions futures dès la conception.
- ▶ Mobilisation des financements
 - Étudier les modèles économiques viables à long terme.
- ▶ Communication et accompagnement
 - Informer les usagers et les élus sur les bénéfices de la chaleur renouvelable.
 - Former les agents à la gestion et à l'entretien des installations.
 - Valoriser les projets réalisés (panneaux, visites, bilans).

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.2

Développer les énergies renouvelables et de récupération

FA22

Produire de l'hydroélectricité

ODD	  
Description de l'action	Contexte L'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable locale, stable et pilotable. Elle permet de valoriser les cours d'eau existants tout en contribuant à la transition énergétique. Sur certains territoires, des seuils, moulins ou ouvrages hydrauliques peuvent être réhabilités ou équipés pour produire de l'électricité, à condition de respecter les enjeux environnementaux et de continuité écologique. Objectifs ► Identifier le potentiel hydroélectrique local (sites existants ou à créer). ► Développer des projets de petite hydroélectricité compatibles avec la préservation des milieux aquatiques. ► Contribuer à la production d'énergie renouvelable locale. ► Valoriser le patrimoine hydraulique existant. ► Poursuivre l'étude réalisée par RA sur potentiel électrique de entrée usine AEP + conduite croix blanche Actions à mener ► Réalisation d'un inventaire des sites potentiels (seuils, moulins, barrages, etc.). ► Études de faisabilité technique, économique et environnementale. ► Accompagnement des porteurs de projets (collectivités, privés, coopératives). ► Intégration des projets dans les documents de planification énergétique. ► Suivi des impacts environnementaux et de la production. Moyens mobilisés ► Appui technique pour les études et le montage de projets. ► Outils de modélisation hydraulique et d'analyse de rentabilité.
Pilotage	Coordination : Partenaires : syndicats d'énergie
Montant prévisionnel	
Financement	ADEME ? Financements via les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables (ex. : appels à projets ADEME, CEE)
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de sites identifiés et étudiés. - Nombre de projets réalisés. - Puissance installée (kW) et production annuelle (MWh). - Évolution de la continuité écologique sur les sites concernés.

Description de l'action
Actions à mener

- ▶ Identification du potentiel hydroélectrique
 - Réaliser un inventaire des sites exploitables : seuils, barrages, stations de traitement, conduites forcées.
 - Évaluer les débits, hauteurs de chute et contraintes environnementales.
- ▶ Études de faisabilité
 - Lancer des études technico-économiques et environnementales.
 - Déterminer la puissance installable, le type de turbine adapté, le mode de valorisation (autoconsommation, revente).
- ▶ Montage du projet
 - Choisir le modèle de gouvernance : régie, SEM, partenariat public-privé, tiers-investissement.
 - Obtenir les autorisations nécessaires (loi sur l'eau, ICPE, autorisation environnementale).
- ▶ Réalisation des installations
 - Installer les équipements : turbine, alternateur, canalisation, poste de livraison.
 - Intégrer les dispositifs de continuité écologique (passes à poissons, débit réservé).
- ▶ Suivi de la production et maintenance
 - Mettre en place un système de suivi en temps réel de la production.
 - Organiser la maintenance préventive et corrective.
 - Assurer le respect des débits biologiques et des obligations réglementaires.
- ▶ Communication et valorisation
 - Informer les élus, riverains et partenaires sur les bénéfices du projet.
 - Valoriser les résultats dans les bilans énergétiques et les supports pédagogiques.
 - Associer les écoles ou associations à des visites ou animations.

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.3

Mettre en place des bonnes pratiques internes

FA23

Planifier une mobilité durable (inter-sites / domicile-travail)

ODD	      
Description de l'action	Contexte Les déplacements domicile-travail et inter-sites représentent une part significative des émissions de gaz à effet de serre. La mise en place d'une stratégie de mobilité durable permet de réduire l'empreinte carbone, d'améliorer la qualité de vie des agents et de favoriser des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Objectifs ▶ Réduire les émissions liées aux déplacements professionnels et pendulaires. ▶ Favoriser les mobilités actives, partagées et bas carbone. ▶ Optimiser les déplacements inter-sites. ▶ Intégrer la mobilité durable dans les politiques RH et d'aménagement. Actions à mener ▶ Réalisation d'un diagnostic des pratiques de mobilité (enquête agents, analyse des flux). ▶ Élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PDME). ▶ Mise en place de solutions alternatives : covoiturage, vélo, transports en commun, télétravail. ▶ Aménagements favorables : stationnements vélos, bornes de recharge, navettes inter-sites. ▶ Sensibilisation et communication interne. Moyens mobilisés ▶ Outils numériques de gestion des déplacements et de suivi des émissions. (cf CCTP FM) ▶ Implication des services RH, techniques et logistiques.
Pilotage	Coordination : Partenaires : agents
Montant prévisionnel	
Financement	Financements via les dispositifs de mobilité durable (FMD, CEE, aides régionales).
Indicateurs d'évaluation	- Taux de recours aux mobilités alternatives. - Réduction des kilomètres parcourus en voiture individuelle. - Nombre d'agents concernés par les actions. - Émissions de GES évitées (tCO₂e).

FA23

Planifier une mobilité durable (inter-sites / domicile-travail)

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Réaliser un diagnostic de la mobilité
 - Cartographier les flux domicile-travail et inter-sites.
 - Identifier les modes de transport utilisés, les distances parcourues, les contraintes rencontrées.
 - Interroger les agents via un questionnaire mobilité.
- ▶ Définir une stratégie de mobilité durable
 - Élaborer un Plan de Mobilité Employeur (PDME) ou intégrer la mobilité dans le PCAET.
 - Fixer des objectifs de réduction des émissions et d'amélioration des pratiques.
- ▶ Développer les alternatives à la voiture individuelle
 - Encourager le covoiturage (plateformes internes, parkings dédiés).
 - Faciliter l'usage du vélo (abris sécurisés, indemnité kilométrique vélo, services de réparation).
 - Promouvoir les transports en commun (prise en charge des abonnements, navettes inter-sites).
- ▶ Optimiser les déplacements inter-sites
 - Mettre en place des outils de visioconférence pour limiter les déplacements.
 - Réorganiser les réunions et les missions pour regrouper les trajets.
 - Étudier la mutualisation ou la rationalisation des véhicules de service.
- ▶ Mettre en œuvre des incitations et des outils
 - Proposer des aides ou des incitations financières (IK vélo, forfait mobilités durables).
 - Déployer une flotte de véhicules propres (électriques, hybrides).
 - Créer une application ou un portail mobilité pour les agents.
- ▶ Sensibiliser et former
 - Organiser des journées de la mobilité durable.
 - Former les agents à l'éco-conduite et aux outils numériques de mobilité.
 - Communiquer régulièrement sur les bonnes pratiques et les résultats.

AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.3

Mettre en place des bonnes pratiques internes

FA24

Collecter et trier les déchets

ODD	  
Description de l'action	Contexte La gestion des déchets est un enjeu environnemental, économique et réglementaire majeur. Une collecte efficace et un tri rigoureux permettent de réduire les volumes de déchets enfouis ou incinérés, de valoriser les matières recyclables et de limiter les impacts sur les ressources naturelles et le climat. Les collectivités ont un rôle clé à jouer dans l'organisation, la sensibilisation et l'exemplarité. Objectifs ► Améliorer les performances de tri à la source. ► Optimiser les circuits de collecte. ► Sensibiliser les agents à la réduction et au tri des déchets. Actions à mener ► Harmonisation et amélioration des dispositifs de collecte (bacs, points d'apport volontaire, fréquence...). ► Mise en place de campagnes de communication et d'animations pédagogiques. ► Formation des agents et accompagnement des gros producteurs (écoles, restaurants, entreprises...). Moyens mobilisés ► Mobilisation des ambassadeurs du tri et des relais de terrain.
Pilotage	Coordination : Partenaires : agents, RA
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	

FA24

Collecter et trier les déchets

**Description de
l'action**

Actions à mener



AXE 3

Être acteur du développement durable en réduisant notre empreinte écologique

Objectif 3.3

Mettre en place des bonnes pratiques internes

FA25

Maîtriser les impacts des activités numériques

ODD	
Description de l'action	Contexte L'usage croissant du numérique dans les activités professionnelles entraîne des impacts significatifs sur l'environnement (émissions de CO₂, consommation énergétique, production de déchets électroniques) et sur les conditions de travail (surcharge informationnelle, hyperconnexion, risques psychosociaux). Il est essentiel d'adopter une démarche responsable pour limiter ces effets. Objectifs ▶ Réduire l'empreinte environnementale des usages numériques. ▶ Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes numériques. ▶ Améliorer la qualité de vie au travail en maîtrisant les outils numériques. ▶ Mettre en place un suivi des pratiques numériques responsables. Actions à mener ▶ Sensibilisation : - Organisation d'ateliers ou de modules interactifs sur les impacts du numérique. - Diffusion de supports pédagogiques (affiches, fiches pratiques, vidéos). ▶ Écogestes numériques : - Tri et suppression régulière des mails et fichiers inutiles. - Réduction des visioconférences non essentielles. - Optimisation du stockage (cloud, serveurs internes). ▶ Outils de mesure : - Utilisation d'outils comme EcoIndex, GreenIT.fr pour évaluer l'impact des sites et services numériques. - Mise en place d'un tableau de bord de suivi des pratiques. ▶ Amélioration des conditions de travail : - Évaluation des risques liés à l'hyperconnexion. - Mise en place de plages de déconnexion ou de bonnes pratiques de gestion du temps numérique.
Pilotage	Coordination : Pierre Viennet Partenaires : agents, RA
Montant prévisionnel	
Financement	Appel à projet divers Roannais agglomération RDE
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de collaborateurs sensibilisés. - Volume de données supprimées ou optimisées. - Réduction du nombre de visioconférences. - Évolution des scores d'impact numérique (via outils de mesure). - Retours qualitatifs sur les conditions de travail.

Description de l'action

Actions à mener

- ▶ Réaliser un diagnostic de l'impact numérique
 - Évaluer le parc informatique (âge, consommation, taux de renouvellement).
 - Identifier les usages les plus énergivores (stockage, visioconférences, cloud, etc.).
 - Mesurer l'empreinte carbone du numérique (via des outils comme WeNR, Carbonalyser, etc.).
- ▶ Optimiser la gestion du matériel
 - Allonger la durée de vie des équipements (réparation, réemploi, reconditionnement).
 - Mettre en place une politique de gestion des déchets électroniques (DEEE).
 - Favoriser l'achat de matériel labellisé (EPEAT, Energy Star, etc.).
- ▶ Réduire les usages énergivores
 - Sensibiliser aux bons gestes : extinction des appareils, limitation des envois de pièces jointes lourdes, nettoyage des mails.
 - Encourager l'usage raisonné du cloud et du streaming.
 - Optimiser les outils collaboratifs (visioconférences, partages de documents).
- ▶ Intégrer la sobriété dans les projets numériques
 - Appliquer les principes d'écoconception aux sites web, applications et services numériques.
 - Réduire le poids des contenus numériques (images, vidéos, animations).
 - Privilégier les solutions locales et mutualisées.
- ▶ Former et sensibiliser les agents
 - Organiser des ateliers ou campagnes de sensibilisation à la sobriété numérique.
 - Intégrer ces enjeux dans les formations internes et les chartes informatiques.
- ▶ Suivi et amélioration continue
 - Mettre en place des indicateurs de suivi (consommation énergétique, durée de vie des équipements, volume de mails stockés).
 - Réaliser un bilan annuel des actions et ajuster la stratégie.

AXE 4 S'adapter au changement climatique

Objectif 4.1 Limiter l'artificialisation des milieux et désimperméabiliser

FA26 Accélérer la désimperméabilisation/la déconnexion et tendre vers le concept de ville éponge

ODD	          
Description de l'action	Contexte Face aux enjeux climatiques et à l'augmentation des épisodes de fortes pluies, les territoires doivent repenser leur gestion des eaux pluviales. L'imperméabilisation des sols aggrave les risques d'inondation, réduit la recharge des nappes phréatiques et nuit à la biodiversité. Le concept de ville éponge vise à restaurer la capacité des milieux urbains à absorber, stocker et restituer l'eau naturellement. Objectifs ▶ Réduire les surfaces imperméables dans l'espace urbain. ▶ Favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales. ▶ Améliorer la résilience du territoire face aux aléas climatiques. ▶ Sensibiliser les acteurs locaux à la gestion durable de l'eau. Actions à mener ▶ Diagnostic territorial : - Cartographie des zones imperméabilisées. - Identification des points critiques en matière de ruissellement. ▶ Travaux de désimperméabilisation : - Remplacement de revêtements imperméables par des matériaux perméables (pavés drainants, noues, revêtements végétalisés). - Création de zones d'infiltration (jardins de pluie, bassins de rétention, toitures végétalisées). ▶ Déconnexion des réseaux : - Déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement. - Mise en place de systèmes de gestion à la parcelle. ▶ Sensibilisation et mobilisation : - Ateliers participatifs avec les habitants et les agents techniques. - Communication sur les bénéfices de la ville éponge (biodiversité, cadre de vie, prévention des inondations).
Pilotage	Coordination : Céline Lareure Partenaires : services techniques, BE, collectivités
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Surface désimperméabilisée (m²). - Nombre de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales installés. - Réduction du volume d'eau rejeté dans les réseaux. - Nombre de participants aux actions de sensibilisation. - Évolution de la biodiversité locale (indicateurs faune/flore).

AXE 4 S'adapter au changement climatique

Objectif 4.2 Adaptation financière et sociale

FA27 Développer les achats publics socialement et écologiquement responsables

ODD	     
Description de l'action	Contexte Les achats publics représentent un levier stratégique pour favoriser des pratiques durables et inclusives. En intégrant des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, les collectivités peuvent soutenir l'économie circulaire, l'insertion professionnelle, la réduction des impacts environnementaux et la transition écologique. Objectifs ▶ Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les procédures d'achat. ▶ Favoriser les entreprises locales, inclusives et engagées dans le développement durable. ▶ Réduire l'empreinte écologique des biens et services acquis. ▶ Sensibiliser les acheteurs et prescripteurs internes aux achats responsables. Intégrer dans nos achats la notion de développement durable et évaluer les impacts sur nos pratiques Prise en compte dans les marchés publics d'une clause DD Actions à mener ▶ Diagnostic des pratiques actuelles : - Analyse des marchés en cours et passés. - Identification des opportunités d'intégration de critères RSE. ▶ Formation et sensibilisation : - Sessions de formation pour les acheteurs et prescripteurs. - Diffusion de guides pratiques (ex : commande publique responsable, clauses sociales...). ▶ Révision des procédures d'achat : - Intégration de clauses sociales (insertion, emploi local). - Intégration de clauses environnementales (produits éco-conçus, logistique verte...). ▶ Suivi et évaluation : - Mise en place d'indicateurs de performance. - Suivi des marchés attribués avec critères responsables.
Pilotage	Coordination : Amélie Botton Partenaires : réseaux d'acheteurs publics responsables
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de marchés intégrant des clauses sociales ou environnementales. - Montant total des achats responsables. - Nombre de bénéficiaires de clauses d'insertion. - Réduction des émissions ou déchets liés aux achats. - Taux de satisfaction des services prescripteurs.

AXE 4 S'adapter au changement climatique

Objectif 4.2 Adaptation financière et sociale

FA28 Mettre en œuvre le budget vert

ODD	  
Description de l'action	Contexte Le budget vert est un outil d'analyse budgétaire qui permet d'évaluer l'impact environnemental des dépenses publiques. Il s'inscrit dans une démarche de transition écologique et de transparence, en identifiant les dépenses favorables, neutres ou défavorables à l'environnement. Il permet de mieux orienter les choix budgétaires vers des actions durables. Objectifs ► Intégrer la dimension environnementale dans la gestion budgétaire. ► Identifier les dépenses ayant un impact positif, neutre ou négatif sur l'environnement. ► Orienter les politiques publiques vers des investissements durables. ► Améliorer la transparence et la communication sur les engagements écologiques. Actions à mener ► Sensibilisation et formation : - Formation des agents et élus à la méthode du budget vert. - Diffusion de guides et retours d'expérience. ► Définition de la méthodologie : - Choix des référentiels (ex : classification ADEME, OCDE, ministère de la Transition écologique). - Définition des critères d'analyse environnementale. ► Analyse budgétaire : - Revue des lignes budgétaires selon leur impact environnemental. - Classification des dépenses : favorable / neutre / défavorable. ► Intégration dans les documents budgétaires : - Ajout d'un volet environnemental dans les rapports budgétaires. - Communication des résultats aux parties prenantes.
Pilotage	Coordination : Sophie Aubonnet Partenaires : réseaux d'acheteurs publics responsables
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de lignes budgétaires analysées. - Pourcentage de dépenses classées comme favorables à l'environnement. - Évolution annuelle du budget vert. - Nombre d'agents formés à la démarche. - Retours des parties prenantes sur la lisibilité du budget.

AXE 4 S'adapter au changement climatique

Objectif 4.2 Adaptation financière et sociale

FA29 Mettre en place une tarification "incitative"

ODD	   
Description de l'action	Contexte La consommation d'eau potable est un enjeu majeur dans un contexte de raréfaction de la ressource, de changement climatique et de pression sur les infrastructures de distribution. La tarification incitative vise à encourager les comportements économes en eau, tout en garantissant l'accès à une quantité minimale vitale pour tous. Elle permet de concilier justice sociale, efficacité économique et responsabilité environnementale. Objectifs ▶ Encourager les économies d'eau chez les usagers (cf fiche FA33) ▶ Réduire les prélèvements sur la ressource en eau. ▶ Sensibiliser à la valeur de l'eau et à son usage raisonné. ▶ Adapter la tarification aux usages réels et aux capacités contributives. Actions à mener ▶ Étude préalable : - Analyse des consommations actuelles par typologie d'usagers. - Évaluation des impacts sociaux et économiques d'un changement de tarification. ▶ Définition du modèle de tarification : - Mise en place d'une tarification progressive par tranches de consommation. - Intégration d'un tarif social pour les usages essentiels. - Possibilité de modulation selon les usages (domestique, professionnel, agricole). ▶ Mise en œuvre technique : - Modernisation des compteurs (télérelève, compteurs intelligents) (cf fiche 1.1.3) - Adaptation des systèmes de facturation. ▶ Communication et accompagnement : - Campagne d'information sur les objectifs et le fonctionnement de la tarification. ▶ Suivi et ajustements : - Évaluation des effets sur les consommations et les recettes. - Ajustement des tranches et des tarifs en fonction des retours et des résultats.
Pilotage	Coordination : Partenaires :
Montant prévisionnel	Coût prestataire : 50 000€
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Évolution de la consommation moyenne par foyer. - Nombre d'usagers bénéficiant du tarif social. - Taux d'adhésion et de compréhension du nouveau système. - Réduction des volumes prélevés sur la ressource. - Évolution des recettes et de l'équilibre économique du service.

AXE 4 S'adapter au changement climatique

Objectif 4.2 Adaptation financière et sociale

FA30 Clauses d'insertion sociales

ODD	  
Description de l'action	Contexte Les marchés publics peuvent être un levier puissant pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. En intégrant des clauses sociales d'insertion, les collectivités contribuent à la lutte contre le chômage et à la cohésion sociale, tout en répondant à leurs besoins en prestations et travaux. Objectifs ► Favoriser l'accès à l'emploi pour les publics en difficulté. ► Mobiliser les entreprises dans une démarche de responsabilité sociale. ► Valoriser l'impact social des achats publics. ► Structurer une politique d'achat socialement responsable Actions à mener ► Identification des marchés concernés : - Travaux, services ou prestations à forte intensité de main-d'œuvre. - Analyse des opportunités d'intégration de clauses sociales. ► Rédaction des clauses : - Définition du nombre d'heures d'insertion ou du type de bénéficiaires visés. - Intégration dans les pièces du marché (CCTP, RC...). ► Mobilisation des partenaires : - Collaboration avec les structures d'insertion, les PLIE, les missions locales. ► Suivi de l'exécution : - Suivi des heures réalisées et des bénéficiaires accompagnés. - Évaluation des retombées sociales. ► Communication et valorisation : - Mise en avant des résultats dans les bilans d'achat. - Sensibilisation des services prescripteurs et des élus.
Pilotage	Coordination : Partenaires :
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de marchés intégrant une clause sociale. - Nombre d'heures d'insertion réalisées. - Nombre de bénéficiaires accompagnés. - Taux de réussite des parcours d'insertion. - Satisfaction des entreprises et des partenaires.

AXE 5 Sensibiliser les publics à une gestion durable de l'eau

Objectif 5.1 Créer une campagne de communication "Gestion durable de l'eau"
FA31 Créer une campagne de communication pour l'ensemble de l'axe 5

ODD	
Description de l'action	Contexte La réussite des politiques publiques et des projets territoriaux repose en partie sur une communication claire, accessible et engageante. Le développement d'outils adaptés permet de sensibiliser, informer et mobiliser les différents publics (agents, habitants, partenaires...). Ces outils doivent être cohérents avec les objectifs, les cibles et les canaux de diffusion. Objectifs ► Renforcer la visibilité des actions menées par la collectivité. ► Adapter les messages aux différents publics. ► Faciliter la compréhension des enjeux environnementaux, sociaux ou techniques. Actions à mener ► Identification des besoins : - Recensement des projets nécessitant des supports de communication. - Définition des cibles (habitants, agents, partenaires, scolaires...) ► Création et déclinaison de supports de communication adaptés (imprimés et digitaux) ► Déploiement des supports de communication sur les canaux adaptés : événements, lieux publics, web, presse, accueil, écoles, mairies... ► Formation et accompagnement : - Sensibilisation des agents à l'usage des supports de communication ► Évaluation et amélioration : - Recueil des retours des usagers et partenaires. - Mise à jour régulière des contenus et formats.
Pilotage	Coordination : Direction Communication Partenaires : collectivités
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'outils créés et diffusés. - Taux de consultation ou de participation des publics ciblés (web, événements...). - Retours qualitatifs des publics ciblés. - Évolution de la notoriété ou de la compréhension des projets. - Nombre d'agents formés ou mobilisés.

AXE 5 Sensibiliser les publics à une gestion durable de l'eau

Objectif 5.1 Créer une campagne de communication "Gestion durable de l'eau"

FA32 Aller à la rencontre du grand public sur l'ensemble du territoire

ODD	
Description de l'action	Contexte Dans une logique de mobilité douce, de visibilité terrain et de communication de proximité, il est essentiel d'aller à la rencontre des habitants dans leurs lieux de vie. L'utilisation de supports mobiles et innovants (triporteur, stands itinérants, vélo-cargo, kiosques éphémères) renforce l'impact des campagnes de sensibilisation. Ces dispositifs permettent un contact direct, favorisent l'échange et véhiculent une image moderne et engagée de la collectivité. Objectifs ► Renforcer la visibilité des campagnes de communication sur le terrain. ► Aller à la rencontre des habitants dans l'espace public et lors d'événements locaux. ► Promouvoir les valeurs de mobilité durable et d'engagement écologique. ► Créer des outils polyvalents pour les actions de sensibilisation (eau, déchets, énergie...). ► Favoriser l'interaction et la pédagogie par des animations ludiques et pratiques. Actions à mener ► Choix et aménagement des supports mobiles - Sélection d'un triporteur ou vélo-cargo adapté (électrique, avec espace de stockage, personnalisable). - Intégration d'éléments visuels attractifs (logo, messages, supports amovibles). - Aménagement pour transporter des kits, brochures, goodies et matériel pédagogique. ► Diversification des modes de rencontre - Mise en place de stands itinérants sur les marchés, places publiques, parcs. - Organisation de kiosques éphémères lors de fêtes locales, événements sportifs ou culturels. - Participation à des tournées thématiques (sobriété en eau, réduction des déchets, économies d'énergie). ► Planification et coordination - Définition des lieux et événements cibles (marchés, écoles, quartiers prioritaires). - Création d'un calendrier d'intervention en lien avec les temps forts de la collectivité. - Mobilisation des agents et constitution d'une équipe d'ambassadeurs. ► Animation et sensibilisation - Formation des agents à la communication terrain et à l'usage des supports mobiles. - Organisation d'ateliers pratiques, démonstrations et jeux pédagogiques. - Distribution de kits Réduc'eau et guides pratiques. ► Suivi et valorisation
Pilotage	Coordination : Céline LAREURE Partenaires : collectivités, équipements mobiles
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'événements réalisés - Nombre de personnes sensibilisées. - Visibilité accrue des campagnes (retours médias, réseaux sociaux...).

AXE 5 **Sensibiliser les publics à une gestion durable de l'eau**

Objectif 5.2 Accompagner les publics sur leur impact sur la ressource en eau

FA33 Partager les enjeux de l'eau à l'ensemble des acteurs du territoire

ODD	
Description de l'action	Contexte Face aux tensions croissantes sur la ressource en eau, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux liés à sa préservation, sa gestion durable et son usage raisonné. Une meilleure compréhension collective permet d'anticiper les crises, d'adopter des comportements responsables et de favoriser l'adhésion aux politiques de sobriété. Objectifs ► Informer et sensibiliser les citoyens, les collectivités, les entreprises et les agriculteurs aux enjeux de l'eau. ► Favoriser une culture commune autour de la gestion durable de la ressource. ► Encourager l'engagement des acteurs locaux dans des démarches concrètes Actions à mener ► Organisation de réunions publiques, ateliers participatifs et conférences. ► Mise en place d'une plateforme numérique dédiée aux enjeux de l'eau. ► Intégration des enjeux de l'eau dans les événements locaux (fêtes, forums, salons). Moyens mobilisés ► Partenariat avec les acteurs institutionnels (AELB, Agence de l'eau, collectivités). ► Appui des associations locales et des réseaux d'éducation à l'environnement.
Pilotage	Coordination : Direction Com (Maud) Partenaires : CCI de Roanne, AELB, collectivités locales, associations,
Montant prévisionnel	
Financement	AELB ? ► à voir dans le 12ième programme
Indicateurs d'évaluation	- Taux de fréquentation de la plateforme numérique. - Évolution des comportements (enquêtes de perception, retours d'expérience). - Nombre de réunions publiques

AXE 5 **Sensibiliser les publics à une gestion durable de l'eau**

Objectif 5.2 Accompagner les publics sur leur impact sur la ressource en eau

FA34 Accompagner les publics à la sobriété en eau

ODD	
Description de l'action	Contexte La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur dans un contexte de stress hydrique croissant et de changement climatique. Les usages domestiques et professionnels représentent une part significative de la consommation d'eau potable. Il est essentiel d'accompagner les particuliers et les professionnels vers des pratiques plus sobres, en combinant sensibilisation, équipements économes et valorisation des démarches exemplaires. Objectifs ► Réduire la consommation d'eau potable dans les foyers et les activités professionnelles. ► Sensibiliser tous les publics (habitants, commerçants, artisans, entreprises, établissements) aux gestes économes et aux enjeux de la sobriété hydrique. ► Encourager l'installation d'équipements économes et la modification des pratiques. ► Valoriser l'engagement de la collectivité et des acteurs dans la transition écologique. ► Créer un lien de proximité avec les habitants et les professionnels autour de la gestion durable de l'eau. Actions à mener ► Sélection et distribution des équipements - Choix des dispositifs à intégrer dans les kits (mousseurs, douchettes économes, sabliers, guides pratiques...). - Commande auprès de fournisseurs spécialisés. - Organisation de points de retrait (mairie, événements, permanences) pour les particuliers. - Distribution de kits adaptés aux professionnels (mousseurs, douchettes, systèmes de recyclage ou récupération). - Accompagnement à l'installation et à l'usage. ► Sensibilisation et accompagnement - Création de guides pratiques (installation, gestes économes) adaptés aux différents publics. - Animation d'ateliers, stands pédagogiques, webinaires ou rencontres thématiques. - Diffusion de supports ciblés par secteur d'activité (fiches pratiques, affiches). ► Valorisation et suivi - Création d'un label ou d'une charte « Professionnel économe en eau ». - Communication sur les démarches exemplaires et les retours d'expérience. - Enquête de satisfaction et d'usage auprès des bénéficiaires. - Estimation des économies d'eau réalisées.
Pilotage	Coordination : RU Logistique Partenaires : CCI de Roanne, chambre des métiers et de l'artisanat, fournisseurs de kits
Montant prévisionnel	150 000€ sur 2 ans pour achat Kits réduc'eau
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de kits distribués. - Estimation des économies d'eau (m³/an). - Taux de satisfaction - Nombre de participants aux actions de sensibilisation.

AXE 5 **Sensibiliser les publics à une gestion durable de l'eau**

Objectif 5.3 Actions d'éducation au cycle de l'eau et de sensibilisation

FA35 Créer un projet de classe sur le thème "Eco-gestes"

ODD	
Description de l'action	Contexte L'éducation à l'environnement est essentielle pour former des citoyens responsables et engagés. Le thème des éco-gestes liés à l'eau permet d'aborder à la fois la préservation de la ressource, le cycle de l'eau, et les impacts des comportements individuels. Ce projet de classe vise à sensibiliser les élèves de manière ludique et interactive. Objectifs ► Comprendre le cycle naturel et domestique de l'eau. ► Identifier les gestes du quotidien permettant d'économiser l'eau. ► Développer l'esprit critique et l'engagement des élèves. ► Valoriser les actions concrètes menées par les élèves dans leur établissement et leur foyer. Actions à mener ► Ateliers pratiques : - Création d'affiches ou de vidéos sur les éco-gestes. - Expériences scientifiques simples (filtration, évaporation, mesure de consommation...). ► Sorties ou rencontres : - Visite d'une station d'épuration ou d'un captage. - Intervention d'un professionnel de l'eau ou d'un animateur environnement. ► Défi éco-gestes : - Mise en place d'un challenge en classe ou à la maison (réduction de consommation, observation des comportements...). - Suivi des résultats et valorisation des efforts. ► Restitution : - Exposition des productions dans l'école ou lors d'un événement local. - Présentation aux familles ou à d'autres classes.
Pilotage	Coordination : Céloine Lareure Partenaires : associations environnementales, collectivités
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'élèves impliqués. - Nombre de productions réalisées (affiches, vidéos, expériences...). - Évolution des connaissances (quiz avant/après). - Engagement des familles dans le défi. - Retours des élèves et enseignants.

AXE 5 Sensibiliser les publics à une gestion durable de l'eau

Objectif 5.3 Actions d'éducation au cycle de l'eau et de sensibilisation

FA36 Proposer un pack de formation à destination des élus

ODD	
Description de l'action	Contexte La gestion de l'eau est un enjeu stratégique pour les collectivités : préservation de la ressource, adaptation au changement climatique, qualité des milieux aquatiques, gestion des infrastructures et sensibilisation des usagers. Les élus ont besoin d'outils et de connaissances pour prendre des décisions éclairées et piloter des politiques publiques efficaces et durables. Objectifs ► Renforcer les compétences des élus sur les enjeux liés à l'eau. ► Faciliter la prise de décision en matière de gestion de l'eau potable, de l'assainissement, des eaux pluviales et de la biodiversité aquatique. ► Promouvoir une gouvernance locale de l'eau cohérente et résiliente. ► Créer une culture commune autour de la sobriété hydrique et de la protection des milieux. Actions à mener ► Identification des besoins : - Recueil des attentes des élus via questionnaire ou entretien. - Définition des thématiques prioritaires : cycle de l'eau, tarification, STEU, ville éponge, communication, réglementation... ► Conception du pack de formation : - Modules thématiques (Cycle de l'eau et enjeux territoriaux, Tarification incitative et budget vert Gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation, Communication et sensibilisation des usagers, Gouvernance et partenariats) - Supports pédagogiques : fiches pratiques, vidéos, cas concrets, visites de terrain. ► Organisation logistique : - Sessions en présentiel ou à distance. - Mobilisation d'experts (Agence de l'eau, syndicats, bureaux d'études...). ► Mobilisation et valorisation : - Diffusion du programme auprès des élus. - Valorisation des élus formés (attestation, communication interne...). ► Suivi et évaluation : - Évaluation des acquis et des retours d'expérience. - Adaptation continue du contenu en fonction des besoins.
Pilotage	Coordination : Céloine Lareure Partenaires : collectivités
Montant prévisionnel	
Financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'élus formés. - Nombre de modules suivis. - Taux de satisfaction des participants. - Évolution des pratiques ou décisions post-formation. - Nombre de thématiques couvertes.

4 Programmation annuelle

L'ensemble des fiches actions ont été planifiées sur les 5 ans à venir afin d'identifier celles à mener en priorité, et celles qui ne peuvent pas être mise en œuvre sans que d'autres aient débuté ou aient été finalisées.

[illegible]